



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 NOVEMBRE 2020

Présent-e-s :

M. Pierre TORRI, Président

M. Philippe ROCHETIN, Vice-Président

M. Laurent SEYDOUX, Secrétaire ad interim

Mmes Glenna BAILLON, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Marion LOGEAN, Véronique ÖZAZMAN, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Jérémy DUCREST, Cédric EPENOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Teo KUTNER, Nicolas LENOIR, Marco SOLARI et Dominique TINGUELY, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Xavier MAGNIN, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mmes Nathalie RUEGGER, Alexandra SAAS, Conseillères municipales

M. Sylvain DUPRAZ, Conseiller municipal

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING (*sur la base de l'enregistrement*)

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions**
 - a) Sports du 14 octobre**
 - b) Conjointe Environnement et infrastructures et Aménagement et nouveaux quartiers du 2 novembre**
 - c) Finances des 8 octobre, 29 octobre et 5 novembre**
 - d) Sécurité du 9 novembre**

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) **D 09-2020 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2021**
- b) **D 10-2020 R : Taxe professionnelle communale en 2021**
- c) **D 11-2020 R : Budget de fonctionnement 2021, taux des centimes additionnels 2021 et autorisation d'emprunt pour l'année 2021**
- d) **D 13-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 260'000.- visant la réalisation d'une mise en passe avec pose de cylindres numériques sur l'enveloppe extérieure des bâtiments de la Mairie (Mairie, bâtiment de liaison et Vieille Ecole), l'école du Pré-du-Camp, l'ancienne buvette des Cherpines et l'ascenseur de l'Espace Vélodrome à Plan-les-Ouates**
- e) **D 15-2020 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 75'000.- pour les études supplémentaires nécessaires à la finalisation de la révision du Plan Directeur Communal 2.0**
- f) **D 17-2020 P : Cession à la Commune de Plan-les-Ouates de la parcelle N° 7334 d'une surface de 3'558 m² représentant la desserte interne du quartier des Sciers, en vue de son incorporation au DP communal**
- g) **D 18-2020 P : Crédit d'investissement de CHF 462'000.- pour la construction d'un sous-sol aménagé au sein du pavillon provisoire de l'Ecole du Sapay à Plan-les-Ouates**

6. Propositions du Conseil municipal

A. Délibération

- a) **D 19-2020 P : Crédit d'étude de CHF 100'000.- destiné à une prévision de l'arborisation du futur quartier des Cherpines à Plan-les-Ouates**

B. Résolution

- a) **R 02-2020 P : Pour garantir une quantité et une qualité d'eau suffisantes à l'Aire**

C. Motion

- a) **M 02-2020 R : Pour la réhabilitation des bâtiments sis route de Saint-Julien N° 137-139-141 (parcelles N° 2323 et 4544) à Plan-les-Ouates**

7. Pétition

- a) **Pe 01-2020 : Contre les nuisances, les incivilités et le bruit sur la Place des Aviateurs**

8. Questions

9. Divers

Clôture de la séance

Questions du public

M. Torri, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 18H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il excuse les absences de Mmes Rüegger et Saas, ainsi que de MM. Di Giorgio et Dupraz. Mme Willimann et M. Solari rejoindront la séance avec un peu de retard.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 17 voix pour et 1 abstention, sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 19 novembre 2020 et s'achèvera le 11 janvier 2021, suspension du 23 décembre 2020 au 3 janvier 2021 incluse.

2.2 **Projet de planning des séances de commissions, du Bureau et du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2021**

Le Président demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de planning des séances de commissions, du Bureau et du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2021, qui a été déposé sur leur place.

Si Mme Monbaron n'a pas d'autres impératifs, **M. Rochetin** demande s'il est possible de déplacer la séance de la commission Sports prévue le 3 juin 2021, au 10 juin 2021, juste après la séance du Bureau prévue ce jour-là à 18H30.

Mme Monbaron n'y voit pas d'inconvénient.

M. Solari rejoint la séance à 18H05.

M. Tinguely demande si les dates de publication pour le magazine *Ouverture* peuvent également être ajoutées à ce planning ou à un autre planning. Il rappelle que cette demande avait déjà été faite, car ils n'ont pas ces dates.

Mme Monbaron prend bonne note de cette demande.

En l'absence d'autres remarques, le planning pour le 1^{er} semestre 2021 est accepté avec la modification de date demandée par M. Rochetin.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1 **Economie – Situation liée au Covid 19 - Annulations**

M. Magnin annonce qu'en raison de la crise sanitaire, ont été annulés :

- Les visites prévues pour le Conseil municipal chez Piaget et HiFlow
- Les petits déjeuners d'accueil des nouvelles entreprises
- La visite de la Commune et de la Ziplo par le Bureau Stratégie et Développement de l'Ouest lausannois.

3.2 Réactivation des pages internet concernant les entreprises qui continuent à offrir leurs services sur Plan-les-Ouates

M. Magnin informe qu'ils ont réactivé les pages internet concernant les commerces et entreprises qui continuent à offrir leurs services sur Plan-les-Ouates. La Commune a envoyé un courrier électronique à toutes les entreprises, afin de les prévenir et de leur rappeler un certain nombre de points relatifs à la situation. Une trentaine d'entreprises l'ont contactée pour différents renseignements et les premières entreprises commencent à annoncer leur probable faillite due au Covid-19, pour ces prochaines semaines, voire ces prochains mois, dont Fluosport qui va probablement devoir arrêter ses activités.

3.3 Coordination avec l'Aziplo (Association des entreprises de la zone industrielle de Plan les Ouates)

M. Magnin annonce que la Commune se coordonne également avec l'Aziplo pour toutes les informations concernant la zone industrielle.

3.4 Arrivée de JSR Life Sciences et Selexis

M. Magnin informe qu'il y a tout de même de bonnes nouvelles, notamment le fait que JSR Life Sciences et Selexis vont venir s'établir sur la Commune. Il s'agit de biotech. Ils prendront 8'700 m² dans la Ziplo, avec un développement pouvant amener jusqu'à 250 personnes dans les années futures, en espérant que cela se développe.

3.5 Licenciements chez Ralph Lauren

M. Magnin annonce que la Commune a appris, par la presse, qu'il allait y avoir une vague de licenciements chez Ralph Lauren. Ils se sont donc renseignés quant au plan social mis en place et au nombre de licenciements. L'entreprise a répondu qu'elle était en difficulté, non seulement à Genève, mais sur toute l'Europe. Confrontée à la pandémie, cette entreprise rencontre un problème mondial.

3.6 Secteur horloger

M. Magnin informe que beaucoup de manufactures du secteur horloger sont encore en RHT (Réduction de l'Horaire de Travail). En tout cas partiellement. Les pertes de chiffres d'affaires pour 2020 s'annoncent, suivant les Maisons, entre - 20 et - 50 %. S'il n'y a pas de licenciements envisagés pour l'instant, il y a gel des engagements. Côté sous-traitance, la situation est plus difficile, puisque ce sont des pertes probables entre - 30 % et - 80 % des commandes depuis le début de la pandémie. Et souvent, ces sous-traitants qui sont actifs dans l'horlogerie, sont également actifs dans l'aéronautique, secteur qui ne va pas mieux.

3.7 Action sociale : point Covid-19 - Plan de solidarité

M. Magnin annonce que le plan de solidarité Covid-19 a été remis en place pour tous les aînés à partir de 65 ans. Ce sont près de 1'200 courriers qui sont partis pour annoncer cette réactivation.

3.8 Prestations à l'arrêt ou diminuées

M. Magnin annonce qu'énormément de prestations sont soit arrêtées, soit amoindries, notamment les prestations à Champ-Ravy, au Marais et à La Villa. Le nombre de personnes dans les locaux de musique est réduit et l'Atelier d'alimentation est arrêté. Toutes ces mesures apparaissent sur le site internet où des mises à jour concernant ces arrêts et ces réductions d'activités, sont faites le plus régulièrement possible.

3.9 Restaurant scolaires - GIAP (Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire)

M. Magnin informe que les restaurants scolaires fonctionnent avec les mesures de protection et continuent d'accueillir les élèves. Cela se fait en relation avec les directions des écoles.

3.10 FASe (Fondation genevoise pour l'Animation Socioculturelle)

Concernant la FASe, **M. Magnin** annonce une fermeture temporaire de l'accueil libre au Locados. Les tshm, par contre, continuent leurs tournées de rue et participent au plan de solidarité, notamment avec les petits jobs.

3.11 Blés d'Or

M. Magnin informe de la fermeture des Blés d'Or

3.12 Signature de la convention avec la Fondation genevoise de désendettement

M. Magnin annonce que la Commune a signé une convention avec la Fondation genevoise de désendettement qui viendra à plusieurs reprises sur la Commune pour travailler avec les personnes en situation d'endettement, afin de trouver des solutions. Cette Fondation est en lien avec une grande Fondation genevoise bien connue.

3.13 Convention tripartite avec la FASe

M. Magnin informe que la définition d'objectifs pour la prochaine convention tripartite avec la FASe va être retravaillée et la convention signée très bientôt.

3.14 Ressources humaines

M. Magnin annonce que la Commune essaie de déployer le télétravail de façon plus générale. Elle prend les mesures de protection et le renforcement de ces mesures, notamment les masques et les parois de séparation. Et a dû annuler un certain nombre de séances, notamment la séance du personnel. Les statistiques au 5 novembre 2020 sont les suivantes :

Annoncés malades Covid-19	:	4 %
Mises en quarantaine	:	8 %
Télétravail	:	12 %

3.15 Service de la petite enfance

M. Magnin annonce que là aussi, les mesures Covid-19 sont prises en compte. Malheureusement, les masques transparents qu'ils espéraient pouvoir acheter et qui avaient été annoncés comme homologués, ne le sont pas. Ils n'ont donc finalement pas pu les acquérir.

3.16 Contrôles faits par l'OCIRT

M. Magnin informe que l'OCIRT (Office Cantonal de l'Inspection et des Relations du Travail) fait des contrôles sur les plans de protection dans toutes les institutions.

3.17 Remplacements

M. Magnin annonce que dans les institutions de la petite enfance, il y a passablement de remplacement à faire, notamment en raison de la mise en quarantaine des cas contact Covid-19.

3.18 Service culturel

Sans leur en faire la liste, **M. Magnin** informe que beaucoup d'événements ont dû être annulés en tout cas jusqu'à Noël, dont les fêtes communales, ainsi que la Brisolée, le festival Filmar, etc.

3.19 Associations culturelles

M. Magnin annonce que la Mairie a dû entrer en contact avec les associations, pour préciser à nouveau un certain nombre de points. Tout comme elle l'avait fait en avril 2020.

3.20 Spectacles qui ont eu lieu – Saison culturelle

M. Magnin informe que certains spectacles ont tout de même eu lieu, notamment dans le cadre de la saison culturelle, tels qu'*Amours collectives* ou *La Dame de la mer*. Le nombre de représentations a été augmenté pour accueillir des jauges plus petites.

3.21 La julienne

M. Magnin annonce qu'ils permettent à La julienne de vivre en respectant les protections sanitaires.

3.22 Illuminations de fin d'année

M. Magnin informe qu'ils vont commencer à installer les illuminations de fin d'année, notamment à La julienne et sur le Mail qui sera illuminé en remplacement de la fête de Noël, puisque le repas des aînés, la fête de Noël, les vœux du Conseil administratif sont d'ores et déjà annulés.

3.23 Cafétéria à la fin de la séance

M. Magnin annonce que pour tenir compte du plan sanitaire, la cafétéria ne pourra pas accueillir, à la fin de cette séance, plus de cinq personnes à la fois. Si les participants souhaitent pouvoir discuter, ils peuvent le faire en petits comités, dans différents lieux. Raison pour laquelle, la traditionnelle fondue d'après budget a été annulée.

3.24 Fermetures installations sportives

Mme Monbaron informe que suite aux nouvelles restrictions du Conseil d'Etat, toutes les installations sportives sont fermées au public. La pratique sportive est toutefois autorisée, en club, sous les conditions suivantes : les enfants de moins de 12 ans en groupes de maximum 15 personnes, les personnes dès 12 ans, à titre individuel ou en groupe de maximum 5 personnes si les activités sportives n'impliquent pas de contacts physiques. Les personnes doivent donc respecter la distance interpersonnelle et porter un masque. Il est possible de renoncer au port du masque dans des grands locaux (pour autant que les règles supplémentaires en matière de distances et la limitation des capacités soit appliquée), ainsi qu'en plein air si la distance requise est respectée. Les vestiaires et les douches restent fermés. La patinoire est fermée au public, mais reste accessible au club de hockey, sous les conditions listées ci-dessus et aux écoles, selon les plans de protection du Département de l'Instruction Publique. Elle ouvrira le lundi 16 novembre 2020 pour les écoles et les clubs. Jusqu'à ce jour, la piscine était fermée au public, mais restait accessible aux clubs de natation, sous les conditions qu'elle vient d'expliquer. Mais la natation est désormais interdite dans le cadre de ces délimitations physiques du DIP. La Commune a reçu ce jour de nouvelles directives interdisant la pratique de la natation par les clubs, directives allant à l'encontre de celles émises quelques jours auparavant. Certaines grandes communes ont adressé un courrier conjoint au Département pour manifester leur mécontentement, tant sur le fait que ces décisions sont prises par des Services cantonaux et non pas par le Conseil d'Etat, que sur le fait que des plans sanitaires stricts sont demandés aux clubs et que les infrastructures se voient fermées dès que ces plans sont mis en place et ce, sans justifications. Il y a là une incohérence avec les autres sports.

3.25 Manifestations sportives

Mme Monbaron annonce que le Sunday training prévu le dimanche 22 novembre 2020, à la salle de gymnastique Aimée Stitelmann, a été annulée suite aux nouvelles directives fédérales.

3.26 Tennis provisoires aux Cherpines

Mme Monbaron informe que les derniers aménagements extérieurs de ces nouveaux tennis seront finalisés d'ici la fin de l'année, en fonction des conditions climatiques et des ressources

disponibles au sein de l'entreprise Realsport. Les travaux en lien avec ces aménagements devraient commencer cette semaine.

3.27 Station BoxUp

Mme Monbaron annonce que suite au succès de la station BoxUp installée aux Cherpines, deux nouvelles stations seront installées d'ici la fin de l'année. Une aux Cherpines, pour offrir du matériel supplémentaire, notamment pour la pétanque et le tennis de table et une à proximité de l'Agorespace du Vélodrome. Celle-ci sera disponible uniquement durant les horaires d'ouverture de l'Agorespace.

3.28 Sécurité : Incivilités

Mme Monbaron informe qu'ils ont relevé 3 incivilités pour des déchets, 1 dommage à la propriété et 3 tags.

3.29 Contrat local de sécurité

Mme Monbaron annonce que deux rendez-vous étaient planifiés, mais qu'un seul a pu se dérouler à cause du manque d'effectif de la police cantonale. De multiples contrôles liés à la circulation routière, ainsi qu'au stationnement ont été effectués.

3.30 Covid-19

Mme Monbaron informe que, suite aux nouvelles mesures, les agents contrôlent les établissements publics, ainsi que le regroupement de personnes et le port du masque. En général, ceci est bien respecté sur leur territoire, sauf sur les terrains sportifs des Cherpines pour lesquels des mesures supplémentaires ont été prises, comme une augmentation de la signalisation indiquant la fermeture des infrastructures et une augmentation des contrôles. Notamment le week-end.

3.31 Cambriolages

Mme Monbaron annonce que selon les données de la police cantonale, le nombre de cambriolages a été identique à 2019, s'élevant à 5 au mois d'octobre 2020.

3.32 Caritas

Mme Monbaron informe que la problématique liée à l'insalubrité des lieux devant Caritas, au chemin de la Milice n'a pas perduré. Cependant, des patrouilles continuent.

3.33 Place des Aviateurs

Mme Monbaron annonce que les passages ont été intensifiés à la place des Aviateurs, mais qu'aucun nouveau constat de nuisances en soirée n'a été signalé. Ils peuvent relever les très bons résultats de la police sur la commune de Plan-les-Ouates, tant au niveau municipal que cantonal, au vu des résultats qui ont été obtenus lors du diagnostic de sécurité qui a été effectué il y a quelques mois et que les conseillers municipaux peuvent trouver sur internet.

3.34 Refus d'autorisation de modification d'installations de télécommunication mobile

Mme Monbaron annonce que l'Office des autorisations de construire a refusé deux demandes d'autorisation de modification d'installations de télécommunication mobile. L'une à la route des Chevaliers-de-Malte 16 et l'autre à la route de la Galaise 2. Ces demandes avaient été préavisées défavorablement par la Commune.

3.35 1^{er} tour du concours d'architecture au Rolliet

Mme Monbaron informe que le 1^{er} tour du concours d'architecture pour les immeubles de la Commune du Rolliet s'est déroulé le 28 octobre 2020 dans des conditions très particulières, du fait de la situation sanitaire qui s'est brusquement dégradée. C'est en effet par visio-conférence que les 21 membres du jury et experts se sont retrouvés pour statuer sur les 37 candidatures déposées par les Bureaux d'architectes genevois. Pour rappel, la Commune avait lancé en juillet dernier ce concours pour la construction d'environ 225 logements sur le périmètre du Rolliet. Les dossiers de ce premier tour étaient constitués d'une lettre de motivation, de présentation de références et d'une explication sur les compétences et l'organisation de l'équipe proposée. A l'issue des discussions, le jury a décidé de retenir 11 bureaux pour le second tour. Ces 11 bureaux disposeront de quelques mois pour travailler sur un projet d'immeubles dans les îlots F et H2 du Rolliet, concernés par le concours. Le jury se réunira à nouveau pour trouver un ou deux vainqueurs qui réaliseront un ou les deux îlots. Cette séance du jury qui se tiendra en mai 2021 sera nécessairement en présentiel pour pouvoir juger ensemble des projets des candidats. La date est bien entendu encore à confirmer au regard de l'évolution de la situation sanitaire. Une exposition sera ensuite organisée à la Mairie pour présenter les différents projets en présence du jury et des équipes d'architectes.

3.36 Les Cherpines

Mme Monbaron annonce que, suite au comité de pilotage du 27 octobre 2020, le Conseil d'Etat a décidé de renoncer à la modification de zone liée à la construction de l'école secondaire 2 aux Cherpines. Il en résulte que le projet des Cherpines est réduit d'environ 120 logements et que l'école secondaire 2 pourra désormais obtenir une surface d'installation plus importante. Cette modification nécessite de revoir le projet de PLQ 2 des Cherpines qui sera renvoyé en enquête technique auprès des Services du Canton, puis en enquête publique, certainement à la fin du printemps 2021. Il ne sera dès lors pas adopté avant 2022, ce qui repousse légèrement les constructions dans ce second périmètre des Cherpines. Les premières constructions pourraient ainsi voir le jour en 2027, au mieux.

Mme Willimann et M. Di Giorgio rejoignent la séance à 20H25. (Ndlr : le nombre des votants est, dès lors, de 21 personnes).

3.37 Distillerie de Saconnex-d'Arve

M. Rodriguez rappelle que les baux de la Givrée et d'Absintissimo avaient été dénoncés suite à leur décision de ne pas poursuivre leurs activités à la Distillerie, après la transformation du bâtiment. Avant la pandémie, l'Administration les a aiguillés pour trouver d'autres locaux, mais sans succès. L'échéance du bail était fixée au 31 mars de cette année, pandémie aidant, une prolongation leur avait été donnée au 30 juin 2020. Or, les deux usagers n'ont toujours pas quitté les lieux et sont restés sur le site en occupant illicitement les locaux. Cette situation a été dénoncée auprès du tribunal des baux et loyers. Le 3 novembre dernier, deux audiences se sont tenues et un accord a eu lieu entre les différentes parties. Les indemnités mensuelles en retard pour occupation illicite seront versées à la Commune. La Givrée s'est engagée à quitter les locaux au 31 décembre 2020. Passé ce délai, la Commune est autorisée à requérir l'exécution de l'évacuation par les forces de l'ordre, l'accord signé devant le tribunal valant comme jugement d'évacuation. L'accord avec Absintissimo prévoit, quant à lui, un départ des lieux au plus tard le 31 mars 2021. La Commune pourra requérir l'exécution de l'évacuation par les forces de l'ordre dès le 1^{er} avril 2021 ou s'il est constaté un non-paiement de l'indemnité pour occupation illicite après le 13^{ème} jour du début d'un mois. L'affaire est donc close, en premier lieu suite à la décision du tribunal et en second lieu, suite à l'engagement pris par les deux usagers illicites devant le juge.

3.38 Riant-Mont

M. Rodriguez annonce que les travaux pour la mise en séparatif du chemin Riant-Mont touchent à leur fin. Dès le lendemain de cette séance, à savoir le mercredi 11 novembre 2020 et ce jusqu'au vendredi 13 novembre 2020, la pose des enrobés aura lieu. Ne resteront que quelques menus travaux de finitions qui seront réalisés dès la semaine suivante. Le chemin sera rouvert dans la foulée.

3.39 Mail 2000

M. Rodriguez informe que les travaux du Mail 2000 entre le chemin du Clos et la route de Base se poursuivent, conformément au calendrier. Le Mail sera ouvert au public dès le mois de septembre 2021. Les travaux des espaces publics adjacents se poursuivront et seront ouverts au public au mois de mai 2021.

3.40 Chemin de l'Essartage

M. Rodriguez annonce que les travaux du chemin de l'Essartage se sont achevés et que ce chemin sera ouvert aux premiers habitants qui emménageront aux Sciers au mois de décembre 2020.

3.41 Assainissement de la route de Saconnex-d'Arve

M. Rodriguez informe que l'autorisation de construire pour l'assainissement de la route de Saconnex-d'Arve a été délivrée le 12 octobre dernier. La coordination avec l'entreprise pour le démarrage des travaux est en cours. Il s'agit de savoir si ces travaux peuvent démarrer dès à présent sans causer de problèmes pour la période d'arrêt de fin d'année ou s'il est préférable d'attendre le début de l'année prochaine.

3.42 Réponse à la question posée par M. Rochetin lors du Conseil municipal du 13 octobre 2020 concernant le passage d'un camion de terrassement sur le chemin de la Mère-Voie

M. Rodriguez explique qu'il s'agit du chantier en lien avec la DD 111'181 situé sur la commune d'Onex, qui impacte également le chemin des Verjus sur la partie Plan-les-Ouates. Le SCA (Service Construction et Aménagement) a effectivement constaté des salissures sur la chaussée dues au camion . Ce chantier est géré par l'entreprise de construction Da Silva, entreprise que la Commune a contactée pour lui demander de garder propre la chaussée. La directive de l'OCT (Office Cantonal des Transports) n'indique pas le parcours du camion, mais suite à la demande de la Commune, celui-ci leur sera transmis prochainement. L'entreprise a été informée du fait que lors de la manœuvre sur le chemin de la Mère-Voie, le camion empiétait sur l'angle de la bordure. Les discussions sont donc en cours avec l'OCT.

3.43 Réponse à la question posée par M. Lenoir lors du Conseil municipal du 13 octobre 2020 concernant le litige avec l'agence de voyages

M. Rodriguez souhaite, suite à la question de M. Lenoir sur le litige avec l'agence de voyages, concernant l'annulation du voyage du Conseil municipal et en complément des explications données par M. Magnin lors de la dernière séance, apporter quelques informations complémentaires :

' En février et mars 2020, le Service financier a effectivement payé (en 2x) la totalité du voyage du CM, soit un total de CHF 36'885.00.

Les conditions d'annulation stipulent que jusqu'à 40 jours avant le départ, les frais perçus par les transporteurs (train, avion, etc) et autres prestataires, honoraires de service s'élèvent à CHF 1'000.00.

Au vu de la situation particulière liée à la pandémie Covid-19, l'annulation du voyage a été confirmée par l'ancien Président du Conseil municipal, le 19 mars 2020, soit 70 jours avant la date du départ.

Malgré cette annulation anticipée, les raisons de celle-ci et les conditions générales, l'agence nous réclame CHF 15'556.00 de frais d'annulation, soit un taux de 42,17%.

Nous avons à plusieurs reprises demandé à l'agence de voyages de nous donner des explications sur ces frais d'annulation complètement en contradiction avec les conditions générales et avons tout essayé afin de trouver une solution à l'amiable.

Face à une agence qui n'apportait aucune explication valable justifiant ces frais et ne répondait pas clairement à nos demandes écrites, nous avons mandaté un avocat en date du 26 juin 2020.

En parallèle et tout en maintenant ses positions, l'agence de voyages nous a remboursé en date du 22 juillet 2020, la somme de CHF 21'329.00.

Notre avocat a écrit un premier courrier à l'avocate de l'agence en date du 13 juillet 2020, qui détaille les incohérences dans ce dossier et mentionne que la seule déduction de CHF 1'160.00 est justifiée contractuellement. Il demande donc un remboursement de CHF 35'725.00.

L'avocate de l'agence a contesté le contenu de ce courrier en date du 28 août 2020, faisant état d'honoraires complémentaires liés aux exigences particulières, sans apporter de détails.

Notre avocat a donc relevé, par écrit, le refus de toutes explications concrètes et crédibles sur le montant que l'agence met à la charge de la Commune, ainsi que l'absence de tout chiffrage et justificatif quant aux prétendus frais d'annulation.

Dans la mesure où seule la déduction de CHF 1'160.00 apparaît fondée contractuellement, notre avocat accorde à l'agence, un dernier délai au 15 novembre 2020 pour nous verser la somme totale de CHF 35'725.00.

A ce jour, nous n'avons aucune nouvelle de la partie adverse, ni le versement demandé.'

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à d)

a) Sports du 14 octobre (annexes a)

Mme Dubois donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Conjointe Environnement et infrastructures et Aménagement et nouveaux quartiers du 2 novembre (annexe b)

M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Finances des 8 octobre, 29 octobre et 5 novembre (annexe c)

Mme Logean donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Sécurité du 9 novembre (annexe d)

Mme De Mitri donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) D 09-2020 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2021

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 09-2020 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 22 septembre 2020. Cette délibération a été

renvoyée en commission Finances, qui a préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance du 5 novembre 2020.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 09-2020 R par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez attire l'attention sur le fait que la délibération n'est pas identique à celle qui a été déposée le 22 septembre 2020, étant donné qu'il y a eu un amendement en commission des finances. En effet, la délibération initiale mentionne uniquement les indemnités versées aux conseillers administratifs, alors qu'il avait été demandé qu'il soit indiqué l'ensemble des charges concernant ces indemnités, que ce soit pour le Conseil administratif ou pour le Conseil municipal. Il s'agit donc de voter l'amendement pour que la délibération qui a été votée porte sur l'ensemble des indemnités allouées au Conseil administratif et au Conseil municipal.

Le Président demande donc aux conseillers municipaux de se prononcer sur cet amendement.

Le Conseil municipal accepte cet amendement par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président soumet à nouveau cette délibération, ainsi amendée, au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 09A-2020 R par 21 voix pour, soit à l'unanimité, sous réserve de l'amendement qui a été accepté.

b) D 10-2020 R : Taxe professionnelle communale en 2021

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 10-2020 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 22 septembre 2020. Cette délibération a été renvoyée en commission Finances, qui a préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance du 5 novembre 2020.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 10-2020 R par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

c) D 11-2020 R : Budget de fonctionnement 2021, taux des centimes additionnels 2021 et autorisation d'emprunt pour l'année 2021

Le Président explique la procédure du traitement des amendements du budget. Sur la base des tableaux qu'ils ont reçu sur leur place, le vote se fera en deux parties ; les amendements qui nécessitent une discussion seront votés séparément, les autres le seront en bloc. Il demande aux conseillers municipaux quels sont les amendements sur lesquels ils souhaitent débattre. (*Ndlr : dans le cadre de ce budget de fonctionnement, le nombre des votants sera de 22 personnes, le Président prenant part aux votes sur les amendements, ainsi que sur la délibération*).

Débat sur les amendements apportés au budget :

En tant que membre du comité des Médiévales de Compesières, **M. Gillet** souhaiterait sortir l'amendement n° 9, concernant ces Médiévales, afin qu'il puisse s'abstenir au moment du vote.

M. Haas souhaiterait qu'ils reparlent de la subvention accordée au FC Plan-les-Ouates, soit de l'amendement n° 16.

M. Tinguely demande à ce qu'ils sortent de la liste l'amendement n° 5, sur l'abandon de la Fondation des parkings. Amendement qu'il ne va pas pouvoir voter en tant que membre du Conseil d'administration.

M. Seydoux souhaite discuter de l'amendement n° 6A.

Comme cela a été lu dans le rapport de Mme Logean, **M. Magnin** rappelle qu'il s'agit de refuser l'amendement n° 12, concernant CHF 44'000.- pour le quartier des Sciens. Il faut donc le sortir, afin de ne pas l'accepter parmi les autres.

Amendement n° 9 : 32 Culture autres – 36 Charges de transfert - Médiévales de Compesières, projet extraordinaire CHF 10'000.-, PB2021 607'772.- B2021 V2 CHF 617'772.- - Augmentation de CHF 10'000.-

Le Président soumet cet amendement au vote des conseillers municipaux.

<p>Le Conseil municipal accepte cet amendement n° 9 par 21 voix pour et 1 abstention (M. Gillet, Membre du comité des Médiévales).</p>

Amendement n° 16 : 34 Sports et loisirs – 36 Charges de transfert FC PLO, subvention exceptionnelle CHF 50'000.- - Augmentation CHF 50'000.-

M. Haas demande à ce que le dossier du Football Club de Plan-les-Ouates soit repris par la Commune, car il y a clairement des incohérences dans la structure, les dépenses et les envies futures du club. Surtout par rapport à la situation actuelle due au Covid-19. Il invite également la Commune à accompagner le club, afin d'éviter de nouveaux problèmes financiers.

M. Lenoir demande à quoi va servir cette subvention et si, auparavant, le club était indépendant financièrement.

Mme Monbaron explique que le club n'a jamais été indépendant financièrement. En règle générale, il est très rare que des clubs de sport soient indépendants financièrement, à moins qu'ils aient des cotisations extrêmement élevées. Et en l'occurrence, le montant demandé est destiné à refaire tous les équipements des juniors (maillots, trainings, sacs, etc.) aux couleurs du club. Tout cela a été très détaillé en commission Sports. Il faut savoir qu'au cours des précédentes années, les clubs sont régulièrement venus avec des demandes pour refaire des maillots et des équipements. En général, la Commune est favorable à accorder ces subventions extraordinaires, sachant que les équipements qui sont faits et qui sont remis aux juniors, sont rendus en fin de saison au club et redonnés à un autre enfant l'année suivante. Ce sont donc des équipements qui durent sur plusieurs années, ils ne sont pas refaits tous les ans.

Mme Özazman estime qu'il faut vraiment accepter cet amendement. Le comité est nouveau, il faut donc lui donner une chance et aller de l'avant.

M. Solari, qui n'est pas membre de la commission Sports, aimerait tout de même faire part de son étonnement quant aux sommes qui sont versées au FC PLO. En l'occurrence, qu'est-ce que la visibilité du club ? Celui-ci compte une équipe, des C Inter, qui sont considérés comme l'élite.

Ensuite, il y a une équipe en deuxième ligue et c'est tout. Il connaît des clubs dont toutes les équipes sont en élite, que ce soit à Carouge, que ce soit ailleurs, peu importe et où il lui semble que les frais ne sont pas aussi importants. Notamment en épluchant un peu la comptabilité, sur les comptes qui ont été présentés par le FC PLO, il y a des postes qui lui semblent exagérés pour un club amateur. Certes, il n'a pas ici la profondeur historique par rapport au football à Plan-les-Ouates, mais il s'étonne de la somme conséquente qui est donnée, quand il voit que le projet de formation, notamment les fondations, même si c'est un nouveau comité qui a repris, ne sont pas là. A savoir, la jeunesse, qui fait qu'à un moment donné, elle arrive dans la première équipe. De surcroît, circulant un peu dans le milieu du football, il lui semble avoir entendu qu'il s'agissait d'indemnités pour les joueurs, alors qu'il est question, ici, d'équipements. Il a lu que l'identité du club se faisait par l'intermédiaire des équipements. Or, il n'est pas certain de la pertinence de ce type de raisonnement.

M. Rochetin fait remarquer que les heures passées en commission des sports et les auditions faites du FC PLO ne sont plus à démontrer. Le projet qui leur a été amené est également d'excellente qualité. Il a de la peine à accepter les propos doctoraux de M. Solari qui arrive et qui va assez rapidement tout démonter. Il est facile de dire que dans les autres clubs ce n'est pas comme ça, ce n'est pas comme ci. M. Solari a la possibilité de lire les procès-verbaux. A chacune des commissions, il y a eu des comparaisons. Leur responsable du Service des Sports a pu comparer d'un club à l'autre ce que cela coûtait. Entendre, ce soir, qu'il n'y a pas de juniors, qu'il n'y a pas de relève dans un club de football, est une aberration et une méconnaissance totale du dossier. Il estime que c'est réduire le travail de la commission des sports qu'il préside depuis quelques temps et le mener quasiment à néant, ici, par des propos fallacieux. Tout ceci est donc vraiment dommageable. Tous savent qu'il y a eu des problèmes avec le FC PLO et la Commune s'attèle depuis un moment à les remettre sur pieds. Aujourd'hui, une demande exceptionnelle est faite. Il est vrai que ce n'est pas un petit montant ; il s'agit d'un nouvel équipement. Il estime qu'il faut se mettre à la place de ce nouveau comité qui reprend les rênes et qui reçoit des armoires avec du matériel incomplet. Il ne s'agit pas simplement de redorer le blason du club, mais de faire en sorte que le matériel soit complet. Il suggère à M. Solari d'aller chercher un peu plus loin dans l'information qui leur a été donnée. Ce dernier a la possibilité d'accéder à tous les procès-verbaux. Pour conclure, il estime que les propos de son préopinant sont très réducteurs.

M. Solari réagit aux 'propos doctoraux' et sur le fait qu'il soit un illettré en matière de sports ou de coûts. Il informe avoir lu l'ensemble des procès-verbaux où il est allé chercher les informations, ainsi qu'auprès de ses collègues qui ont participé aux commissions. Il s'étonne simplement du montant car il connaît un certain nombre de repères. La Commune souhaite remettre le club sur les rails, tant mieux. Mais il lui semble que la précaution minimale est d'observer et d'avoir un regard extrêmement attentif sur les dépenses et le travail effectués par le club.

Mme Monbaron ignore combien d'équipes compte exactement le FC PLO aujourd'hui, mais il s'agit du plus gros club de la Commune après le club de natation. Ils comptent 25 membres d'écart et le FC Plan-les-Ouates compte 500 membres, dont 317 juniors. La subvention, par membre, allouée par la Commune, n'est de loin pas la subvention la plus élevée allouée à un club.

M. Magnin rappelle qu'il y a une année et demie, un comité s'est proposé spontanément et a repris un club qui partait à vau-l'eau. Ce comité a peut-être bien sauvé le club. Dès sa prise de fonction, il a annoncé qu'il manquait CHF 70'000.-. Il a alors été demandé au club de montrer les comptes, de regarder où était passé cet argent et d'expliquer ce qui se passait. De regarder ce qu'il en était de l'ancien comité, de la buvette, etc. Ils ont des projets, veulent avancer, donner une image au club et redorer un blason qui s'est largement perdu. Il connaît le montant des subventions que certaines communes donnent à leur club. Pour deux d'entre elles, la subvention s'élève à CHF 700'000.-, pour une autre, à CHF 500'000.-. Effectivement, il s'agit de clubs qui

sont en 2^{ème} ligue Inter ou en 1^{ère} ligue. Plan-les-Ouates n'est pas du tout dans ces montants-là. Mais le FC PLO, qui est en 2^{ème} ligue, forme des jeunes de la région et par convention, les amène ensuite, pour plus talentueux, à Carouge, puis au Servette. Ces CHF 50'000.- ne sont donc pas irréalistes pour un club comme celui de Plan-les-Ouates. Ils ont la chance d'avoir des installations extraordinaires par rapport au reste du Canton. Pour sa part, il estime qu'ils peuvent, une bonne fois pour toutes, solder l'affaire et permettre au nouveau comité d'avoir une situation saine.

Mme Monbaron précise que la politique sportive de la Commune est vraiment une volonté d'ouvrir le club aux juniors et non pas viser, ni de soutenir uniquement l'élite.

M. Seydoux se dit favorable à cette subvention, mais est persuadé que le club a un vrai souci structurel et que sans un accompagnement digne de ce nom, ils reviendront avec le même type de demande l'année prochaine. Ce qui, en soit, ne lui pose pas de problème particulier. Il rejoint M. Magnin sur le fait que les communes distribuent des montants importants à leurs clubs sportifs. Il estime néanmoins que le FC PLO doit avoir un accompagnement, notamment sur sa recherche de financement et sur ses plans financiers. Tous ces clubs sont en pleine mutation, en changement ; les besoins financiers augmentent et quoiqu'il en soit, ce ne sont plus des structures d'il y a cinq ou dix ans. La Commune doit les accompagner, sachant qu'il s'agit d'un club composé en très grande partie de bénévoles qui ont besoin de soutien s'ils ne veulent pas se retrouver dans la même situation d'incompréhension qu'ils rencontrent ce soir.

M. Favre se réfère à ses anciennes présidences de club de football à Compesières. Le problème lancinant d'un comité, ce sont les moyens de rétribuer les entraîneurs à des tarifs raisonnables. Il estime que la Commune doit soutenir un club comme le FC Plan-les-Ouates. Cela concerne tout de même l'image de la Commune et une grande partie de la jeunesse. Ils n'ont pas dépensé plusieurs dizaines de millions pour un stade comme celui-ci, sans qu'il y ait un club qui tienne la route. Il adhère à la remarque de M. Seydoux, dans le sens où il faut vraiment accompagner ce club dans sa gestion future. Ce n'est pas facile, mais le grand souci d'un club de football, c'est de former des jeunes de la Commune et de la région pour faire avancer le sport.

A l'issue de ces échanges, **M. Rochetin** demande, sur cet amendement, un vote nominal.

M. Tinguely peut comprendre la demande, mais trouve qu'elle n'est pas bienvenue. Il imagine que l'idée est de mettre sur le devant de la scène les conseillers municipaux qui auront eu l'outrecuidance de s'abstenir ou de refuser la subvention du club. Il estime que ce n'est pas une bonne manière de faire de la politique. Il encourage donc ses collègues à refuser cette demande et à procéder simplement au vote.

Le Président demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de vote nominal de M. Rochetin.

Le Conseil municipal accepte la proposition de M. Rochetin de procéder à un vote nominal, par 9 voix pour, sachant qu'1/4 des voix est suffisant pour que le vote nominal soit accepté.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cet amendement n° 16.

Le Conseil municipal accepte cet amendement n° 16 par 16 voix pour, 5 abstentions et 1 refus. Ont voté :

Pour : Mme Baillon, M. Brunschweiler, Mme De Mitri, M. Di Giorgio, Mme Dubois, M. Ducrest, M. Epenoy, M. Favre, Mme Ferri, M. Gillet, M. Lenoir, Mme Özazman, M. Rochetin, M. Seydoux, Mme Soulier et Mme Willimann.

Abstentions : M. Haas, M. Kutner, Mme Logean, M. Solari, M. Torri.

Contre : M. Tinguely.

**Amendement n° 5 : 02 Services généraux – 30 Charges du personnel - SPM : 3.00 ETP
Contrôleurs stationnement (10 mois) Augmentation de CHF 231'120.- - SPM : 0.20 ETP
Secrétaire complément, dont 0.30 ETP déjà inclus dans V1 (12 mois) Augmentation CHF
21'320.- - SPM : -1.00 ETP Agent responsable de secteur inclus dans V1 (12 mois)
Diminution CHF 140'900.-**

Mme Monbaron rappelle qu'une partie du contrôle du stationnement communal, à savoir sur le centre de la Commune et la zone industrielle, est effectué par la Fondation des parkings sur la base d'un contrat qui a commencé en 2013. En 2017, cette Fondation a demandé une augmentation du montant qui lui était versé. La Commune n'a pas souhaité entrer en matière sur cette augmentation, mais a plutôt diminué les horaires de couverture. En 2019, le contrat a été prolongé jusqu'à la fin 2020. A présent, après réflexion, il s'avère qu'engager des contrôleurs du stationnement pouvait apporter d'autres bénéfices à la Commune, notamment le fait que ceux-ci pouvaient contrôler l'entier du territoire communal. Ce contrôle ne serait donc plus effectué pour moitié par la Fondation des parkings et pour l'autre moitié par les agents de la police municipale. Elle rappelle qu'il y a également des contrôles de stationnement dans les hameaux, à Arare et à Saconnex-d'Arve et qu'il y aura, dans quelques temps, du contrôle à effectuer également sur le périmètre des Sciers. Le fait d'engager des contrôleurs du stationnement permettra également de décharger les agents de la police municipale de certaines tâches, tel le remplacement des patrouilleuses scolaires lorsque celles-ci sont absentes. Ces contrôleurs pourraient également faire l'affichage, s'occuper du visisppeed (radar) et des statistiques y relatives et s'occuper des horodateurs. Cela permettrait d'éviter d'engager un agent de la police municipale supplémentaire qu'ils ont mis au budget et dont ils auraient besoin pour assumer l'arrivée des nouveaux habitants aux Sciers, ainsi que les travaux du tram qui vont commencer tout prochainement. Ces amendements proposent donc de retirer du budget le poste d'agent de la police municipale et de le remplacer par ces trois contrôleurs du stationnement et par l'engagement d'un 0.5 ETP de secrétaire qui couvrira également l'arrivée des nouveaux habitants et les travaux à effectuer en matière de secrétariat pour ce contrôle du stationnement. Quant à la question de déléguer ce contrôle du stationnement à des sociétés privées, cela n'est pas possible car les agents de sociétés privées n'ont pas le droit de travailler sur le domaine public. Sur la page de la commission Sécurité qui a traité du budget, se trouve un document très détaillé expliquant tous les avantages, les inconvénients et les coûts. Il s'agit d'une différence de budget conséquente puisque près d'un demi-million de francs est versé à la Fondation des parkings pour le contrôle du stationnement et que ces frais seront très largement réduits avec l'engagement de contrôleurs communaux. Il faut savoir que leurs apm travaillent également sur les communes de Bardonnex et de Perly, ces communes n'ayant pas une taille suffisante pour avoir leur propre poste de police municipale. Ces dernières paient à Plan-les-Ouates un poste d'agent de police municipale. Et elles ont vu les demandes augmenter par rapport au travail des agents puisque l'instauration de la zone bleue sur Plan-les-Ouates a reporté le stationnement sur ces deux communes qui, elles-mêmes, ont dû mettre de la zone bleue sur leur territoire. Ces communes sont donc également très favorables au fait que des agents de contrôle du stationnement puissent venir sur leur commune, car ces agents leur coûteront moins cher que

ceux de la police municipale. Pour toutes ces raisons, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à accepter ces amendements.

M. Rochetin estime que les plus anciens peuvent être étonnés par ce changement, car une étude a été faite lors de la précédente législature, ou peut-être même celle d'avant, pour passer à la Fondation des parkings puisque le système, à l'époque, ne semblait plus répondre à leurs attentes. Pour sa part, il se dit très embêté car il estime qu'ils font face à deux mauvaises solutions et qu'ils vont finalement devoir opter pour la moins mauvaise. Il est vrai que ce n'est pas parce que cela a toujours été fait ainsi qu'il ne faut pas changer ; la réflexion est donc pertinente de la part de leur Conseil administratif. Il entend bien que les coûts, aujourd'hui, sont importants avec l'augmentation des tarifs de la Fondation des parkings. D'autres part, l'engagement de contrôleurs communaux offre une meilleure couverture géographique, mais il faudra faire très attention car, on le voit aujourd'hui avec le Service de la police municipale, qui est très hiérarchisé, il y a un taux d'absentéisme très important. De plus, il faut espérer que ce ne soit pas des gens de la Commune car ils vont devoir amender les contribuables de Plan-les-Ouates ou d'ailleurs, ce qui n'est pas le travail le plus sympathique. Ensuite, il a entendu la proposition de faire un essai et de revenir en arrière si cela ne marche pas. Or, il s'agit tout de même d'investir une centaine de milliers de francs pour des horodateurs, ce qui est tout de même cher payé juste pour voir. Donc, pour sa part, il se dit bien embêté car il n'est satisfait ni de l'une, ni de l'autre solution.

M. Seydoux rejoint l'avis de M. Rochetin. Il rappelle qu'il avait été demandé, avant de partir sur ce projet, d'étudier la possibilité de travailler avec une entreprise privée.

Mme Monbaron fait remarquer qu'elle vient de répondre à cela en expliquant que les sociétés privées ne peuvent contrôler que sur le domaine privé et non pas sur le domaine public.

M. Epenoy rappelle qu'à l'époque, ce travail avait été délégué à la Fondation des parkings justement pour ne pas engager un apm de plus, au salaire d'un apm. Or, une solution est à présent proposée pour revenir avec un salaire de contrôleur du parking et non pas un salaire d'apm. Etant donné que la Fondation des parkings effectue régulièrement des augmentations du prix de ses prestations et une diminution de ses prestations directes, cela lui semble être une bonne solution.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cet amendement n° 5.

M. Rochetin fait remarquer que l'amendement n° 22, qui est lié à cet amendement n° 5, doit également être voté.

Mme Monbaron propose, quant à elle, de voter séparément ces amendements car l'amendement n° 22 comprend, outre le contrôle du stationnement, l'acquisition de 3 vélos, 1 vélo électrique, 7 appareils mobiles et imprimantes, ainsi que l'implémentation de QR Codes. Elle explique que l'idée est de pouvoir modifier les horodateurs. Actuellement, pour payer le parking, les usagers doivent introduire le numéro de la place sur laquelle ils sont stationnés. L'idée est de modifier les appareils, afin de pouvoir simplement introduire le n° de la plaque du véhicule, ce qui permettrait aux personnes qui paient un parking pour la journée, de changer de place dans la Commune sans avoir à repayer son parking. Cela peut être fait indépendamment des amendements proposés en n° 5. Si cet amendement n° 5 est refusé, il s'agira de diviser l'amendement n° 22 en deux parties, afin qu'ils puissent au moins modifier les horodateurs et introduire le système avec les applications mobiles.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet l'amendement n° 5 au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cet amendement n° 5 par 18 voix pour, 2 abstentions et 2 refus.

Amendement n° 22 : 11 Sécurité publique – 31 Charges de biens et services – Autres charges d’exploitation - Contrôle du stationnement, frais uniques (3 vélos, 1 véhicule électrique, implémentation QR Codes, 7 appareils mobiles et imprimantes) – Augmentation CHF 73'200.-

Comme l’a expliqué Mme Monbaron en commission, **M. Rochetin** rappelle que s’ils portent ceci au budget, ce matériel ne sera pas en investissement. Cas contraire, il faudrait revenir avec une délibération au mois de décembre 2020, ce qui pourrait être le cas puisqu’il a été dit qu’il n’y avait pas de notion d’urgence. Ceci permettrait de passer tout ce matériel en investissement. A son avis, il y a-là une réflexion à avoir.

Mme Monbaron fait remarquer que cela concerne l’achat de 3 vélos, 1 véhicule électrique pour les contrôleurs qui se rendent sur Bardonnex et sur Perly, des appareils mobiles, qui permettent de contrôler le stationnement, ainsi que des imprimantes pour les amendes. Et cela concerne également la modification des horodateurs et l’application de paiement par téléphone mobile. Ces éléments additionnés s’élèvent à CHF 110'000.-, ce qui permettrait de voter une délibération et de passer cela en investissement. Mais ils ont également la possibilité de l’inclure dans le budget actuel. Et il est vrai que s’il n’y avait eu que les trois vélos et une voiture ou uniquement la modification des horodateurs, la question ne se serait pas posée. Mais il faut savoir que les différents éléments énoncés ici ne rentrent pas dans les mêmes rubriques budgétaires. La demande formulée ici est de pouvoir inclure cet amendement n° 22 dans le budget de fonctionnement, afin qu’ils puissent, dès maintenant, prendre contact avec l’entreprise qui fera les modifications sur les horodateurs, commander les appareils pour le contrôle du stationnement et effectuer la formation des agents de la police municipale dès à présent. Ceci, afin qu’ils puissent aller de l’avant et être prêts au moment où ces contrôleurs seront engagés.

Le Président demande à M. Rochetin s’il souhaite maintenir sa proposition de revenir avec une délibération.

M. Rochetin répond que ce n’est pas le cas et qu’il souhaitait simplement rappeler ce qui avait été dit en commission.

M. Lenoir rappelle qu’il y avait un amendement concernant l’achat des vélos électriques sur Plan-les-Ouates.

Mme Monbaron précise que la proposition faite par M. Lenoir était d’acheter les vélos électriques à des entreprises basées sur le territoire communal. Cela est entendu, mais ne nécessite pas d’amendement.

A l’issue de ces échanges, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cet amendement n° 22.

Le Conseil municipal accepte l’amendement n° 22 par 22 voix pour, soit à l’unanimité.

Amendement n° 12 : 34 Sports et loisirs – 31 Charges de biens et services / 36 Charges de transfert - Animation quartier Les Sciers, étude non limitée à un projet FASE, financement 50% sur 4 mois – Changement de ligne CHF 44'400.-

M. Magnin explique qu'il s'agit d'un amendement technique apparu lors de la commission Sociale, concernant un subventionnement de la FASE pour des ressources et des forces dans le quartier des Sciers. Il avait alors confondu deux projets et parlé des tsh, ce qui n'est pas juste. Il s'agit bien d'un équipement type Japlo dont ils vont discuter tout à l'heure dans les délibérations. Ce lieu va nécessiter des travailleurs sociaux et des éducateurs. Ces CHF 44'400.- sont destinés à une prestation qui sera délivrée par la FASE, que la Commune subventionne. Il est donc souhaité que cette ligne reste dans la nature 36 et ne soit pas versée au 31, ce que la commission des finances a accepté. Il s'agit donc de refuser cet amendement.

Le Président demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de refuser cet amendement.

Le Conseil municipal refuse cet amendement n° 12 par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

Amendement n° 6A : 02 Services généraux – 30 Charges du personnel - Sport : Développement du secteur sport CHF 100'000.- (nature 30), variante 1 - Augmentation de CHF 100'000.-

M. Seydoux explique que la commission des sports, qui a voté le budget en l'absence de la magistrate, a souhaité montrer un message fort du développement du sport dans la Commune. Raison pour laquelle elle a proposé cet amendement. Simplement pour indiquer fortement l'idée de renforcer le Secteur des sports. Puis, lors de la commission des finances, la magistrate a annoncé avoir un projet à leur présenter en commission des sports et au Conseil municipal, pour créer un Service des sports. Suite à cela, il propose donc de refuser cet amendement en attendant de voir le projet que va présenter la magistrate. Par contre, la commission des sports et la commission des finances auront un œil très favorable aux demandes du Conseil administratif pour renforcer ce secteur en vue d'un passage en Service des sports, dès 2021 et potentiellement pour venir demander un dépassement de budget.

M. Tinguely ne peut qu'appuyer cette idée de développer le Secteur des sports. Il estime que Plan-les-Ouates a, en effet, besoin d'un Service des sports avec davantage de personnes, ne serait-ce que pour pouvoir analyser les subventions des clubs et voir si ces subventions sont utilisées de manière correcte ou pas, comme cela se fait dans la majorité des communes et comme cela se fait notamment de manière beaucoup plus poussée pour les subventions d'ordre culturel. Comme le disait M. Seydoux, il serait bien de pouvoir 'coacher' les clubs quand ceux-ci ont des soucis. Pour l'instant, il est vrai qu'ils votent parfois des subventions sans avoir de suivi là-dessus.

Mme Monbaron tient tout de même à préciser que le Secteur sports s'occupe tout même de savoir ce qui est fait avec l'argent attribué aux sociétés communales. Chaque année, toutes les sociétés doivent remplir un formulaire très précis et doivent transmettre leurs comptes. Le responsable du Secteur sport, elle-même, ou les deux, assistent à la plupart des assemblées générales, autant qu'ils le peuvent. Elle ne peut pas laisser croire que rien ne se fait à ce niveau-là.

M. Tinguely se défend d'avoir dit que rien ne se fait, mais estime qu'ils pourraient faire mieux.

M. Magnin se dit heureux qu'une partie du Conseil administratif et la commission aillent dans le même axe ; le travail sur ce Service est vraiment une volonté de ce début de cette législature. Il revient sur les propos de M. Tinguely, précisant que le but n'est pas d'engager quelqu'un qui contrôle et qui surveille, ce qui se fait déjà, mais bien quelqu'un qui vienne en aide et soit facilitateur pour les associations.

Le Président demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de refuser cet amendement, à savoir l'ajout de cette ligne de CHF 100'000.-, dans l'attente d'un meilleur développement pour le Secteur des sports.

Le Conseil municipal accepte la proposition de refuser cet amendement n° 6A par 20 voix pour et 2 refus. L'ajout de cette ligne de CHF 100'000.- est donc refusé.

Amendements n°s 1 à 4, 6B à 8, 10, 11, 13 à 15, 17 à 21

A l'issue de ces échanges, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer, en bloc, sur tous les autres amendements.

Le Conseil municipal accepte les amendements n°s 1 à 4, 6B à 8, 10, 11, 13 à 15, 17 à 21, en bloc, par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 11-2020 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 22 septembre 2020. Cette délibération a été renvoyée dans toutes les commissions, puis en commission Finances qui, lors de sa séance du 5 novembre 2020, a préavisé favorablement, à l'unanimité, sous réserve des amendements demandés.

Avant de passer au vote de la délibération, le Conseil administratif demande une suspension de séance à 19H34, afin de permettre à l'administration d'effectuer les calculs et les modifications relatives aux amendements votés.

Reprise de la séance à 19H37.

Le secrétaire ad interim donne lecture des chiffres corrigés.

Déclaration du PDC

Au nom du PDC, M. Gillet fait la déclaration suivante :

' Au vu de la crise exceptionnelle que nous traversons et des effets de la RFFA, cela témoigne à la fois de la résilience de notre commune et de la bonne gestion des finances publiques et de l'administration.

Malgré une baisse attendue des recettes fiscales des personnes morales qui devrait s'élever à 19%, les recettes fiscales des personnes physiques et l'apport du patrimoine financier nous permettent d'assurer à la commune des revenus suffisants. Bien sûr, de nombreuses incertitudes demeurent quant aux effets du Covid-19 sur la manne fiscale et nous saluons la prudence dont a fait preuve le CA dans son estimation des recettes. Pour l'heure, les chiffres confirment que la décision prise l'année dernière de maintenir le centime à 36 était judicieuse. Si la crise s'éternise et impacte davantage notre économie, nous disposons encore d'une réelle marge de manœuvre financière, notamment avec les réserves du fond structurel.

Avant le vote de ce soir, nous tenons à féliciter et remercier le conseil administratif ainsi que l'ensemble des services communaux pour l'élaboration de ce budget. Les charges sont maîtrisées, le niveau des prestations fournies à la population est maintenu et des aides pour faire face à la pandémie sont prévues. Une mention particulière à Mario Rodriguez, pour son premier budget, l'entrée en matière est réussie ! Avec son propre style, il a poursuivi l'excellent travail de son prédécesseur avec des présentations de qualités et des explications précises sur

les chiffres. Au vu du contexte, le défi était grand ! Nous remercions également nos collègues pour la bonne tenue des séances de commission, les débats ont été constructifs et tout le monde a tiré à la même corde. Une fois de plus, le Conseil Municipal de Plan-les-Ouates a démontré sa volonté d'œuvrer en faveur de la population et de l'intérêt général en faisant fi des querelles partisans. En tant de crise, ce mode de fonctionnement est d'autant plus important et explique aussi la réussite de notre commune. Pour terminer, nous relevons une fois encore le travail remarquable réalisé par Mme Patricia LIENHARD, un grand merci ! Son expertise est toujours aussi précieuse.

En conclusion, et suite à ce qui vient d'être dit, le PDC acceptera le budget. Malgré les nombreuses incertitudes qui demeurent, nos finances publiques sont saines et les investissements tout comme les prestations à la population sont maintenus. Nous pouvons donc être confiant dans l'avenir de notre commune.'

Déclaration du PLR

Pour le PLR, **M. Favre** fait le discours suivant :

' Spontanément, au nom du groupe libéral/radical, j'ai bien entendu le discours de mon préopinant, M. Vincent Gillet. Depuis que ce parti a changé de 'raison sociale' et est devenu le parti du Centre, il semble avoir un langage qui ressemble beaucoup au nôtre et on va se fier à vous pour ce message in extenso et on se joint également aux remerciements qui vont de droit naturellement à toute l'équipe de la comptabilité et je crois que, dans ce sens-là, le Conseil municipal va faire preuve de bon sens en votant ce budget de manière unanime.'

La parole n'étant plus demandée, le **Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 11-2020 R par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin les remercie grandement du travail qu'ils ont effectué en commission et d'avoir approuvé, avec un certain nombre d'amendements, ce budget du Conseil administratif qui est maintenant le leur. La tâche était loin d'être facile, notamment avec le Covid-19. M. Gillet a évoqué la péréquation qui pourrait leur permettre d'équilibrer. Toutefois, l'avenir n'est pas si rose que cela et ils seront attentifs à ce qu'ils puissent être dans les mêmes conditions les prochaines années.

M. Rodriguez les remercie d'avoir voté ce budget à l'unanimité, laquelle témoigne de la confiance que les conseillers municipaux leur accordent. Ils ont voté-là, comme cela a été dit le 22 septembre 2020, un budget qui est prudent, étant donné qu'ils ont réduit les recettes fiscales, afin de voir un peu comment cela allait se passer par rapport à la crise du Covid-19 qu'ils vivent depuis quelques mois. Mais également un budget solidaire, puisque CHF 200'000.- y ont été inscrits par le Conseil administratif pour venir en aide à tout ce qui touche aux activités sociales, culturelles et économiques. Ils peuvent encore se le permettre aujourd'hui, afin de continuer à avoir des projets pour les années à venir. Ils ne savent pas comment va évoluer la pandémie. Ils verront bien comment devra être réalisé le budget 2022. Néanmoins, il faudra toujours avoir en tête qu'il y aura des arbitrages à faire dans les années à venir, afin de combler un budget qui vise toujours l'équilibre. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, mais pratiquement. Et ce déficit n'est pas insurmontable. Bien au contraire.

d) **D 13-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 260'000.- visant la réalisation d'une mise en passe avec pose de cylindres numériques sur l'enveloppe extérieure des bâtiments de la Mairie (Mairie, bâtiment de liaison et Vieille Ecole), l'école du Pré-du-Camp, l'ancienne buvette des Cherpines et l'ascenseur de l'Espace Vélodrome à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 13-2020 R (annexe 4) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 13 octobre 2020. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis, dans sa séance du 2 novembre 2020, un préavis favorable à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances, qui a également préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance du 5 novembre 2020.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 13-2020 R par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

e) **D 15-2020 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 75'000.- pour les études supplémentaires nécessaires à la finalisation de la révision du Plan Directeur Communal 2.0**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 15-2020 P (annexe 5), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron explique qu'ils ont démarré la révision de leur plan directeur communal lors de la précédente législature, il y a deux ans. Le plan précédent avait été adopté par le Conseil municipal en 2009 et suite à l'adoption du plan directeur cantonal en 2015, la Commune a dû revoir son plan directeur communal, afin de le rendre compatible avec le plan directeur cantonal. Depuis lors, le Canton a demandé aux communes de définir une stratégie de densification de la zone villas, ce dont ils ont déjà eu l'occasion de parler au sein des groupes. Différents points ont évolué depuis le lancement de cette révision, tels l'abandon de L1-L2, la demi-jonction de Lancy-Sud et l'idée d'une passerelle au-dessus de l'autoroute pour relier le quartier des Sciers au reste de la Commune, pour la mobilité douce. Il y a également eu, par le Conseil d'Etat, l'adoption d'urgence climatique et l'apparition d'un pan climat. Désormais, il est obligatoire de rajouter dans les plans directeurs communaux, une fiche climat et de passer l'ensemble des mesures au filtre d'une analyse sur l'impact climatique. Il y a également eu différentes évolutions au niveau des grands projets des Cherpines et des Sciers qui vont nécessiter des modifications, notamment sur la base cartographique. Les mandataires de la Commune doivent donc travailler sur ces compléments à joindre au plan directeur communal, d'où cette demande de crédit complémentaire. La mise à la décision du Conseil administratif et du Conseil municipal est agendée à la mi-2021. Ce plan sera ensuite transmis au Canton, pour partir en consultation technique auprès des différents Services et de la commission d'urbanisme dans la seconde partie de l'année 2021. Il sera soumis à la consultation du public dans le premier semestre 2022, pour une approbation finale par le Canton, espérée à la fin 2022.

Le Président annonce que le Bureau du 29 octobre 2020 préconise un renvoi en commission Aménagement et nouveaux quartiers, ainsi qu'en commission Finances.

Vu le montant, **M. Tinguely** propose, quant à lui, un vote sur le siège.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 14-2020 P par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

f) **D 17-2020 P : Cession à la Commune de Plan-les-Ouates de la parcelle N° 7334 d'une surface de 3'558 m² représentant la desserte interne du quartier des Sciers, en vue de son incorporation au DP communal**

Le Président, qui prend part à ce vote, demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 17-2020 P (annexe 6). Celle-ci est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

Sur la base du plan figurant dans l'exposé des motifs et projeté à l'écran, **Mme Monbaron** explique que cette délibération est destinée à ce que les parcelles concernées soient cédées au domaine public communal. Lors de la validation du PLQ, il n'avait pas été envisagé que cette desserte devienne publique à terme ; elle avait été conservée en propriété privée, notamment pour que chaque promoteur qui construit sur le périmètre soit responsable des questions liées à son chantier. Par la suite, il s'avère que les SIG vont devoir déployer leur réseau et évidemment, ce sont des choses qui se font en sous-sol. L'idée était que tous ces cheminements, qui sont pour l'instant privés et qui n'existent d'ailleurs pas encore (mais qui vont être créés tout prochainement), puissent être cédés au domaine public. Chaque promoteur participe aux frais de l'acte notarié. La Commune y participera en tant que commune-promoteur et non pas en tant que commune entité publique. Cette desserte sera aménagée une fois que tous les chantiers seront terminés.

Le Président annonce que le Bureau du 29 octobre 2020 préconise un vote sur le siège.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet donc ce projet de délibération au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 17-2020 P par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

g) **D 18-2020 P : Crédit d'investissement de CHF 462'000.- pour la construction d'un sous-sol aménagé au sein du pavillon provisoire de l'Ecole du Sapay à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 18-2020 P (annexe 7), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin explique qu'il s'agit d'une opportunité qui a un lien avec les bâtiments provisoires au Sapay. Au moment où ce projet urgent a émergé, ils se sont rendu compte que l'emplacement de ces bâtiments se trouve sur un terrain en dévers. Il est apparu que ce vide sanitaire pouvait peut-être être utilisé à l'intention des enfants, puisque le besoin de locaux est très grand dans cette région. Lancy et Plan-les-Ouates ont donc très rapidement envisagé, plutôt que de construire des piliers, de faire des fondations en conservant cet espace pour y construire ce qu'ils ont appelé 'la boîte'. Un espace de 200 m², à vocation des 4-12 ans. Pour Plan-les-Ouates, il s'agit d'un équivalent du Japlo. Ce serait une mutualisation possible pour les activités du parascolaire au niveau du GIAP (Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire), puisqu'il y a plus d'élèves au restaurant scolaire et qu'ils ont dû consacrer d'autres salles pour les repas. Cet espace, adapté pour les 4-12 ans, permettrait un accueil entre midi et deux heures.

Cette discussion s'est faite très rapidement et il remercie les deux Services principalement concernés, à savoir le Service construction et aménagement et le Service de l'action sociale et de la jeunesse d'avoir produit cette délibération qu'ils peuvent déposer ce soir, afin de pouvoir prendre des décisions le plus rapidement possible puisqu'il s'agit des fondations du bâtiment provisoire et qu'ils souhaitent toujours que cette école provisoire puisse être terminée aux mois de mars ou avril 2021. Nonobstant ceci, cette délibération peut toujours être renvoyée en commission, ce qu'il préconise, afin qu'ils puissent en discuter. Les deux communes se sont mises d'accord sur le fait que chacune d'elle prendrait la moitié de ce bâtiment hors scolaire, qui serait un équipement à part et pérenne et qui subsisterait lorsque l'école provisoire disparaîtra. Un premier projet avait été estimé à CHF 462'000.-, puis il y a eu un amendement pour une augmentation à CHF 498'000.-, incluant les aménagements extérieurs. La commune de Lancy doit effectivement présenter une délibération pour l'équivalent de 50 % ce projet. Ces 200 m² comprendraient une cuisine, des sanitaires, un bureau, un espace de rangement et deux salles d'activités, d'environ 75 m², pour le Japlo. Ces deux salles pourraient s'ouvrir pour n'en faire qu'une.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions Sociale et enfance, Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

M. Favre suggère de grouper les commissions Sociale et Environnement.

M. Magnin répond qu'il ne s'agit que d'une question de date, mais que s'ils y arrivent, ils le feront.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette délibération D 18-2020 P en commissions Sociale et enfance, Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Délibération

a) D 19-2020 P : Crédit d'étude de CHF 100'000.- destiné à une prévision de l'arborisation du futur quartier des Cherpines à Plan-les-Ouates

M. Epenoy donne lecture de cette délibération D 19-2020 P (annexe 8).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à cette délibération. Celle-ci est acceptée par 20 voix pour et 1 abstention.

M. Epenoy donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

Le Président annonce que le Bureau du 29 octobre 2020 préconise un renvoi dans les commissions Environnement et infrastructures, Aménagement et nouveaux quartiers, ainsi que Finances.

M. Rochetin ne peut que féliciter l'engagement écologique du PLR. Il est vrai qu'il est surprenant que les mandataires qui ont œuvré sur ce projet aient oublié cette arborisation. Sur le fond, il estime que cette délibération a du sens. Mais il a un souci sur la forme. Il demande aux délibérants pour quelle raison ils présentent une délibération et non pas une motion, d'autant plus que le Bureau, dans son intégralité, propose un renvoi en commission. La délibération est

faite, quant à elle, pour pouvoir être votée sur le siège. Or, en l'état, cela lui semble compliqué, d'autant plus que lors du Bureau du mois précédent, le PLR arrive avec cette délibération dotée d'un budget de CHF 60'000.- et qu'ils reviennent à présent avec un montant de CHF 100'000.-. Certes, l'exposé des motifs est élégant, mais il ne présente pas concrètement les montants dédiés à cette étude. De ce fait, il peine à comprendre la raison d'une délibération qu'il est difficile de voter sur le siège. Donc, à partir du moment où il y a renvoi en commission, il se demande si une motion n'aurait pas eu tout son sens. Quoiqu'il en soit, il renverrait cela en commission.

Mme Logean rappelle que ce n'est pas en plantant des arbres qu'ils vont sauver la planète.

M. Rochetin précise que s'il n'y a pas, en commission, un apport de leur Service construction, ils auront de la peine à accepter ceci sans avoir des montants. Il aimerait juste comprendre pourquoi cela leur est présenté sous forme de délibération et non pas de motion.

M. Favre comprend que cette solution leur permet d'aller plus vite.

M. Rochetin estime qu'il leur manque des éléments pour pouvoir se prononcer ce soir. Il insiste pour comprendre la raison pour laquelle ce n'est pas une motion, sachant qu'il n'y a pas d'urgence et qu'une motion leur aurait permis d'envoyer ceci au Conseil administratif qui aurait alors travailler dessus.

M. Epenoy rappelle que son groupe a déposé une motion pour la centrale de déchets aux Cherpines, il y a une année. Or, ils n'ont toujours pas de réponse. Ils se sont dit qu'en passant cette fois-ci par une délibération, cela irait plus vite. Ceci dit, ils peuvent en discuter en commission, il n'y a pas de problème.

M. Tinguely relève que le règlement du Conseil municipal permet tout à fait de déposer des délibérations. La grande différence avec une motion, c'est qu'une motion est envoyée au Conseil administratif qui peut, soit rendre un rapport, soit revenir avec une délibération. Dans ce cas, c'est le Conseil administratif qui décide et qui fait sa délibération. Dans le cas présent, c'est un groupe du Conseil municipal qui amène cette délibération et qui veut doter le Conseil administratif de CHF 100'000.- pour faire cette étude. Comme en commission des sports où un amendement avait été voté pour doter le Service de CHF 100'000.-. C'est un peu dans la même idée ; le Conseil municipal donne directement un crédit au Conseil administratif, afin que ce dernier puisse réaliser les choses. Cela ne nécessite pas forcément un vote sur le siège, Ils peuvent tout à fait avoir davantage d'informations en commission. Et comme cela a été dit, cela permet d'aller plus vite et de donner un signal un peu plus fort au Conseil administratif sur la volonté du Conseil municipal.

M. Rochetin entend bien M. Tinguely, lequel a tout à fait raison. Le seul problème est que sans des chiffres plus concrets sur le coût de cette étude, ils ne peuvent pas voter. Pour sa part, il veut bien mettre CHF 60'000.-, CHF 100'000.-, voire CHF 150'000.- pour cette étude si des chiffres leur sont présentés. Mais aujourd'hui, si les délibérants n'ont pas pu faire ce travail et n'ont pas été chercher l'étude parce que ce n'est peut-être pas leur rôle et que c'est celui du Conseil administratif, il serait plus intéressant d'avoir une motion.

M. Epenoy confirme que ces chiffres seront présentés en commission, mais explique qu'ils ne voulaient pas faire tout ce travail si ce projet était renvoyé aux calendes grecques ou supprimé.

M. Favre rappelle qu'ils sont liés, dans ce quartier, à la commune de Confignon et il estime que cette commune pourrait également participer à cette étude.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette délibération D 19-2020 P en commissions Environnement et infrastructures, Aménagement et nouveaux quartiers, ainsi qu'en commission Finances, par 19 voix pour et 2 abstentions.

B. Résolution

a) R 02-2020 P : Pour garantir une quantité et une qualité d'eau suffisantes à l'Aire

En l'absence de Mme Saas, **M. Ducrest** donne lecture de ce projet de résolution R 02-2020 P (annexe 9).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à cette résolution, laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Ducrest donne ensuite lecture de l'exposé des motifs. A l'issue de cette-ci, il informe que Mme Saas propose un vote sur le siège.

Le Président informe qu'il y a eu une nouvelle pollution de l'Aire le week-end précédant cette séance.

M. Lenoir demande s'ils ont des informations sur la fréquence des contrôles de l'eau.

M. Ducrest explique qu'ils ont eu, le 30 septembre 2020, une présentation par M. Christian Starkenmann, docteur en chimie organique et élu à Onex. Ce dernier leur a dit que les contrôles étaient faits tous les six mois.

M. Seydoux informe que cette résolution est censée être également votée par d'autres Conseils municipaux. Il préconise également le vote sur le siège.

Le Président demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de voter cet objet sur le siège.

La proposition de vote sur le siège est acceptée par 20 voix pour et 1 refus.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette résolution au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, cette résolution R 02-2020 P par 20 voix pour et 1 abstention.

C. Motion

a) M 02-2020 R : Pour la réhabilitation des bâtiments sis route de Saint-Julien N° 137-139-141 (parcelles N° 2323 et 4544) à Plan-les-Ouates

Le Président rappelle que cette motion M 02-2020 R (annexe 10) a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 13 octobre 2020. Elle avait alors été renvoyée en commission conjointe Environnement et infrastructures et Aménagement et nouveaux

quartiers, qui ont, toutes deux, dans leur séance du 2 novembre 2020, émis un préavis favorable, à l'unanimité, sous réserve des amendements demandés.

Avant de débiter toute discussion, il semble fondamental à **Mme Logean** qu'ils aient tous et toutes en tête, en abordant cette motion, qu'il est question ici d'un riche propriétaire qui, pendant de nombreuses années, a laissé dépérir ses immeubles au détriment des intérêts des habitants et des habitantes de la Commune. Autant en ce qui concerne l'aspect repoussant des lieux que dans la moquerie à la crise du logement, ce propriétaire a copieusement méconnu ces préoccupations. Raison de plus pour rappeler qu'à l'opposé de la situation de ces immeubles, se trouve le nouvel Hameau Ulysse, inauguré fin septembre 2020, où se logent une douzaine de personnes sortant d'une situation de grande précarité et pénibilité vécue dans la rue. Il faut garder en tête que la commune de Plan-les-Ouates est une commune solidaire qui agit dans les intérêts de la population et non dans les intérêts d'une minorité privilégiée.

M. Rochetin relève que cette motion n'a pas de vertus belliqueuses. Elle a passé en commission conjointe et obtenu l'unanimité des deux commissions. Maintenant, ils doivent voter les deux amendements. Le 1^{er} supprime les points 1 et 2 pour ramener le point 4 en point 1 et le point 3 en point 2. Et le 2^{ème} consiste à retirer le logo PDC puisque les groupes ont accepté de la signer. Cette motion est donc présentée sur proposition du groupe PDC et il propose de rajouter, en-dessous, les groupes qui ont accepté de signer cette motion à laquelle tout le monde s'est rallié, excepté le groupe PLR.

Le Président demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur les amendements demandés, évoqués par M. Rochetin.

Les amendements proposés sont acceptés par 17 voix pour et 4 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, cette motion M 27-2020 R par 18 voix pour et 3 abstentions.

M. Epenoy souhaite préciser que ce riche propriétaire a tout de même fait plusieurs fois des propositions au Canton pour pouvoir construire ses bâtiments à cet endroit-là. Il a poursuivi jusqu'au Tribunal fédéral pour avoir le droit de reconstruire ces bâtiments et a été débouté à chaque fois.

7. PETITION

a) Pe 01-2020 : Contre les nuisances, les incivilités et le bruit sur la Place des Aviateurs

Le Président rappelle que l'article 48, alinéa 2, du règlement du Conseil municipal dispose que la lecture d'une pétition est donnée à la demande d'un quart des membres du Conseil municipal présents. Il demande donc aux conseillers municipaux s'ils acceptent la lecture de cette pétition Pe 05-2019 (annexe 11). Celle-ci est acceptée par 17 voix pour.

Le secrétaire ad interim donne alors lecture de cette pétition.

M Lenoir fait remarquer que concernant les commerces nuisant, il faudrait ajouter la Coop qui vend des bières moins chères que le tabac.

Mme Logean entend bien le cri du cœur de ces habitants et de ces habitantes. Le malaise et les tourments qu'il.elle.s ressentent doivent prendre fin et pour ce faire, elle estime qu'il faudrait augmenter, sur cette place, la présence des tshm et non de la police. Il ressort de cette pétition que les jeunes sont une des sources principales de nuisances et d'incivilités sur cette place des Aviateurs. S'ils les chassent, il.elle.s iront simplement ailleurs. Cela ne sert à rien de les diaboliser ; il.elle.s s'amuse(nt) là où il.elle.s peuvent et pas forcément là où il.elle.s ont le droit de le faire. Elle estime que cette pétition dépasse les limites de la place des Aviateurs et les mène à une réflexion plus globale sur les besoins des jeunes et la façon d'y répondre.

M. Kutner comprend bien les pétitionnaires, mais la place des Aviateurs est un endroit assez fermé où les échos vont loin. Et même si quelqu'un y parle à voix normale, cela empêche de dormir avec la fenêtre ouverte. Ils ne peuvent pas chasser les personnes qui veulent parler à voix normale dans l'espace public. Il faudrait peut-être imaginer des aménagements permettant de rompre un peu ces échos, plutôt que d'essayer de chasser les personnes de l'espace public, ce qui n'est pas vraiment légal.

M. Gillet estime que cette pétition témoigne tout de même des problèmes d'incivilités qu'ils connaissent maintenant sur la Commune et qu'ils ne connaissaient pas il y a encore quelques années. Un accompagnement social doit avoir lieu. Cela peut se faire par les tshm, mais il pense malgré tout que c'est aussi le rôle des apm d'être plus présents ; il s'agit d'une police de proximité qui n'est pas uniquement dans l'aspect répressif. A son avis, il devrait y avoir davantage de passage sur la place des Aviateurs qui est tout de même un lieu connu pour avoir ce type de nuisance.

M. Seydoux estime que le sujet est d'importance. Pour écarter le débat maintenant, il suggère qu'ils le traitent en commissions. Il propose donc le renvoi en commission Sécurité, mais également en commission Sociale.

M. Magnin relève que cette pétition aborde différents aspects : les commerces, le fait qu'il s'agisse d'une place publique, l'utilisation de cette place publique en journée ou en soirée, les jeunes et le Locados. Pour sa part, un renvoi en commission lui paraît essentiel, afin qu'ils puissent en discuter. Notamment sur le côté prévention, mais également sur le côté répression car cette problématique est assez cyclique à la place des Aviateurs. La Commune est loin de négliger cette problématique et essaie d'ores et déjà de trouver des solutions pour atténuer le bruit. Il faut savoir que le sous-sol de la place est un parking, ce qui complique la donne. De plus, il y a eu des effets amplificateurs ces derniers temps ; avec la période Covid-19, plus de monde restait à la maison, moins d'enfants étaient à l'école et le Locados était fermé. Ce fut la même chose au vélodrome où les habitants entendaient beaucoup plus le bruit que d'habitude parce que certains autres bruits étaient moins là et qu'ils étaient plus à la maison. Un renvoi en commission serait une bonne chose.

En tant que nouvel habitant de la place depuis plus d'une semaine, **M. Favre** informe ne pas avoir entendu de choses graves, autant d'un côté que de l'autre. Des jeunes se rassemblent durant la journée, parlent fort, font vite du bruit et cela s'amplifie la nuit. En revanche, il a parlé avec des gens qui demeurent au chemin de Vers, dans les petits immeubles Honegger, au niveau du 5 et du 7 où une ou deux personnes font beaucoup de bruit depuis des mois. Les habitants ont l'impression que la régie et la Commune n'y portent pas grand intérêt et la situation devient impossible ; les gens commencent à déprimer, certains vont dormir chez leur mère et un autre est retourné à Saconnex. Il faudrait aussi agir là-bas.

Mme Dubois fait remarquer qu'ils parlent beaucoup des jeunes, mais qu'il n'y a pas que des jeunes sur la place des Aviateurs. Il y a tout un groupe de personnes plus âgées qu'il faudrait aussi prendre en considération au niveau social.

M. Kutner estime qu'il serait intéressant d'inviter les pétitionnaires en commission, afin qu'ils puissent expliquer leurs problèmes plus en détails et au besoin, pour que les commissaires puissent également leur expliquer quelles sont leurs possibilités.

Mme Monbaron informe que les apm passent déjà régulièrement sur ce site. Si cet objet est renvoyé en commission, elle pourra leur présenter cela.

M. Lenoir se dit inquiet car les apm ne peuvent rien faire ; ce sont des gens de la Commune qui boivent un verre. Il est compliqué d'agir contre cela. Lorsque les Cherpines seront construits, cela va encore amener une plus grande clientèle et la Commune a une grosse responsabilité de ce côté-là. D'une part, il y a la fontaine qui amène des nuisances sonores et d'autre part, il y a le fait que les jeunes n'ont pas beaucoup de locaux pour se divertir. Il y a le Locados, pour les 12-18 ans et déjà, les 12-18 ans ne vont pas ensemble. Il souhaite un inventaire des locaux qui existent pour les jeunes sur la Commune, ce qui leur est proposé pour pouvoir se retrouver, faire de la musique, jouer aux jeux vidéo et discuter.

M. Haas invite les conseillers municipaux à ne pas renvoyer cette pétition en commission Sécurité, car pour un sujet comme celui-ci, s'ils commencent déjà à parler de répression alors qu'ils n'ont pas encore parlé du social, ils sont très mal partis.

M. Ducrest estime qu'ils peuvent également envisager une action conjointe ; les tshm peuvent aussi travailler avec les apm. Cela se fait.

Avant que cela parte dans tous les sens, **M. Magnin** leur suggère de renvoyer cela en commission, afin que toutes les dispositions qui ont été prises ces dernières années puissent être présentées aux nouveaux élus. Il explique qu'ils ont des séances mixtes avec les tshm, les apm et les Services sociaux. Ils vont donc peut-être démystifier un certain nombre de choses en commission.

Pour rassurer M. Haas et pour avoir eu une séance de la commission Sécurité la veille de ce Conseil, **le Président** estime que les apm ne sont pas uniquement dans la répression, mais également dans la prévention. Pour sa part, il y a un réel intérêt à renvoyer cet objet dans les deux commissions, à savoir Sociale et Sécurité.

M. Lenoir, également présent à cette séance de la commission Sécurité, informe que les apm étaient plus inquiets par rapport aux Sciens que par rapport à la place des Aviateurs.

M. Magnin annonce que la commission Sociale se réunira le jeudi 12 novembre 2020, soit deux jours après ce Conseil municipal. Le délai est donc un peu court pour y inviter les pétitionnaires. Les commissaires vont donc déjà débroussailler cela et discuter d'un certain nombre de points.

A l'issue de ces échanges, la parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cette pétition en commission Sécurité, ainsi qu'en commission Sociale.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette pétition Pe 01-2020 en commission Sociale, ainsi qu'en commission Sécurité, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

8. QUESTIONS

8.1 **Projet de bibliothèque de l'Espace Palettes avec la Commune de Lancy**

Mme Logean demande où en est le projet de bibliothèque de l'Espace Palettes annoncé lors des

deux dernières législatures avec la commune de Lancy. Elle demande si le projet est en cours et si non, si une relance de ce projet est prévue.

M. Magnin répond que ce projet de bibliothèque-médiathèque sur Lancy a effectivement traversé quelques législatures. Il s'en est saisi en 2015, en arrivant. Le Conseil administratif de la précédente législature a confirmé son intérêt sur ce projet puisqu'ils n'ont pas de bibliothèque publique sur Plan-les-Ouates. Plutôt que d'en réaliser une aux Cherpines, ils souhaitaient participer à ce projet de l'Espace Palettes, qui s'appelait à l'époque Le Mégaron. Avec la nouvelle législature, Lancy a d'autres besoins et d'autres intérêts. Il ne peut pas confirmer qu'actuellement, le projet de bibliothèque-médiathèque continue. Des décisions doivent être prises sur Lancy et c'est à eux de communiquer sur ce point-là. Mais les nouvelles législatures amènent parfois de nouveaux projets. A sa connaissance, celui de cette bibliothèque est actuellement gelé. Ils réactivent et retravaillent donc sur les autres alternatives de bibliothèque publique, que le Service et lui-même avaient présentées au Conseil administratif, notamment en se basant sur la Biplan qui est à l'école du Pré-du-Camp. Il est peut-être également possible de regarder avec des établissements comme Aimée Stitelmann si cela peut éventuellement être mutualisé. Donc actuellement, le projet du Mégaron est gelé, il leur faut attendre de connaître les intentions de Lancy.

8.2 Résiliation des baux - Distillerie de Saconnex-d'Arve

M. Lenoir demande pour quelles raisons la Commune a résilié les baux des locataires de la Distillerie.

M. Rodriguez explique que les baux ont été résiliés car au moment des discussions pour la rénovation de la Distillerie, les deux usagers des lieux, à savoir la Givrée et Absintissimo n'ont pas souhaité y poursuivre leur activité.

M. Lenoir ne comprend pas très bien. Ils n'ont pas souhaité poursuivre leur activité, mais par contre, ils ne veulent pas partir.

M. Rodriguez, ne peut pas expliquer cela, n'étant pas à leur place. Il sait cependant que des augmentations de loyer allaient être faites et qu'il y avait également des problèmes de voisinage entre les différents usagers.

M. Lenoir demande si ces derniers avaient des exigences et des doléances que la Commune n'a pas acceptées.

M. Magnin complète la réponse de M. Rodriguez en expliquant qu'effectivement, à l'orée des premières discussions, les deux entreprises ont signalé que dans ces conditions, s'il y avait une augmentation de loyer, elles quitteraient de toute manière la Distillerie. Donc, forte de cela, la Commune a résilié les baux pour pouvoir avancer sur le projet. Malheureusement, les locataires se sont rendus compte, peut-être un peu trop tard, que les conditions qui étaient offertes à la Distillerie étaient particulièrement bonnes et qu'il n'était pas si facile de trouver des locaux qui leur conviennent. Ils ont donc demandé à pouvoir continuer leur activité, mais la Commune a souhaité, quant à elle, continuer à avancer sur ce projet avec des baux résiliés. Elle les a cependant autorisés à utiliser ces locaux jusqu'à la décision de justice qui a été prise et qui règle une bonne fois pour toute l'affaire. Quant aux exigences, la seule exigence qu'ait formulé Absintissimo était d'avoir un endroit hors-gel. Or, cet endroit hors-gel n'était de loin pas assuré en termes de coûts et de rentabilité sur le projet de la Distillerie.

M. Lenoir entend, dans cette réponse, qu'il y a eu une demande de négociation de ces deux locataires et qu'ils ont eu comme réponse, une résiliation de bail. A son avis, la Commune a mal interprété leur appel à l'aide.

M. Rodriguez ne pense pas qu'il y ait eu des demandes de négociations dès le départ, de la part de ces deux locataires. Il faut savoir qu'une des deux sociétés a déjà un local. Elle quittera les lieux en décembre 2020 et va ainsi pouvoir continuer son activité. L'autre locataire a également un local, un hangar prévu pour le stockage. Son départ est normalement prévu pour la fin du mois de mars 2021. Ils ne sont donc pas à la rue.

M. Magnin informe que la Commune a mis à disposition son délégué à la promotion économique pour rechercher des locaux, pour discuter avec les deux entreprises et essayer de trouver les meilleurs arrangements. Elle a donc véritablement fait tout ce qui était en son pouvoir pour permettre à ces deux entreprises de retrouver des locaux. Il a de la peine à entendre que la Commune n'aurait rien fait et qu'elle n'aurait pas répondu à leurs demandes.

8.3 Réponse fournie par le Conseil administratif concernant l'annulation du voyage du Conseil municipal auprès de l'agence de voyages

M. Lenoir revient sur l'annulation du voyage du Conseil municipal. Dans la réponse du Conseil administratif, à aucun moment n'est mentionné un contrat oral qu'il y a eu entre le Président du Conseil municipal et la patronne de l'agence de voyages. Il semble qu'ils n'en tiennent donc pas compte.

M. Rodriguez répond qu'il est difficile de faire état d'un contrat oral pour les personnes qui n'étaient pas là. Ensuite, c'est une question de procédure entre les deux parties, afin de déterminer s'il y a effectivement eu un contrat oral. Il ne peut en dire plus. Pour l'instant cela est en discussion entre les avocats des deux parties.

8.4 Inventaire sur les capacités des entreprises de la Commune

M. Lenoir rappelle qu'ils ont demandé un inventaire des entreprises basées sur la Commune et de leurs activités, afin que la Commune puisse travailler avec elles dans le cadre des appels d'offres.

M. Magnin lui répond que la liste complète se trouve sur le site internet. A l'époque, ils éditaient une petite brochure, par thématique. Brochure qui n'existe plus depuis que tout est diffusé sur internet, notamment en lien avec La Journée des entreprises. Dans le cadre des appels d'offres, la Commune ne sollicite pas les quelques 1'000 entreprises de Plan-les-Ouates, car ce sont à elles de se renseigner sur les sites, ce qu'elles font très bien lorsqu'elles veulent postuler. Dans la mesure du possible, ils essaient bien entendu quand il y a des travaux à faire, notamment si ce sont des aimp, de favoriser les entreprises de Plan-les-Ouates qui rentrent dans les critères, lesquels ne sont toutefois pas du ressort de la Commune.

8.5 Suppression places de parking route des Chevaliers-de-Malte

Le Président transmet une question de la part de Mme Rüegger : *'Durant les vacances d'automne, des modifications sont intervenues sur les places de parking situées au début de la route des Chevaliers-de-Malte, près de la Mairie, sur le côté Ville de Genève. Six places à 30 minutes ont été supprimées pour créer un espace réservé pour les livraisons et quatre places pour des vélos. Si l'on peut comprendre l'intérêt de créer cet espace pour les livraisons, soit à la Mairie, soit à la salle communale ou à l'école, on peut néanmoins regretter la suppression des six places utilisées par des personnes qui se rendent, pour un court instant, à la Mairie. Cependant, ces places étaient très utilisées aussi par des parents et grands-parents qui accompagnent les enfants et qui viennent les chercher lors de la pause de midi. En effet, certains parents n'habitent pas forcément près de l'école et surtout, de nombreux grands-parents habitent dans des communes voisines et ne peuvent donc venir autrement qu'en voiture. Il est intéressant de relever que l'espace livraisons est néanmoins régulièrement utilisé par des automobilistes qui ne respectent pas la consigne. Le fait de pouvoir se garer moins de 30 minutes sur ces places situées du côté de l'école permettait surtout de ne pas devoir traverser la route*

des Chevaliers-de-Malte si on ne trouve des places que du côté de la Butte, sachant qu'il n'y a aucun trottoir pour rejoindre le passage piétons. Ma question : Afin que la commune de Plan-les-Ouates continue à faciliter la vie des personnes qui se rendent à la Mairie pour de courts instants et à toutes les familles qui se rendent plusieurs fois par jour à l'école et pour éviter des accidents aux enfants, est-il possible, vu ce qui précède, de créer six places à 30 minutes, à la suite de l'espace réservé aux livraisons, en modifiant la durée autorisée du parking ?'.

M. Rodriguez le remercie pour la question et répond qu'il est déjà prévu que ces places soient déplacées juste à côté. Il reviendra à la prochaine séance du Conseil municipal avec des informations plus complètes.

8.6 Inventaire des offres proposées aux jeunes sur la Commune

M. Lenoir demande s'il est possible d'obtenir un inventaire des offres proposées aux jeunes sur la Commune entre le Vélodrome, les Sciens et les autres lieux, pour les 12-15 ans et les 16-18 ans.

M. Magnin fait remarquer que cela a été fait en début de législature, lors de la présentation du Service de l'action sociale et de tous les bâtiments, les espaces et les endroits dédiés aux jeunes. Cela peut être répété en commission, mais les conseillers municipaux peuvent également se référer au procès-verbal et au Powerpoint qui leur a été présenté.

9. DIVERS

9.1 Hommages à M. Alain Sauty

M. Magnin souhaite rendre hommage à leur ancien collègue et magistrat, M. Alain Sauty, décédé le 24 octobre 2020. Ce dernier a siégé durant 14 ans au Conseil municipal et 14 ans au Conseil administratif, durant lesquels il a été plusieurs fois Maire. M. Sauty est une vraie personnalité de Plan-les-Ouates, qui a marqué son temps durant des périodes d'importantes constructions, notamment au Pré-du-Camp. Il était un élu Action villageoise. Un architecte, auquel Plan-les-Ouates doit vraiment beaucoup. Il aimerait que l'assemblée observe une minute de recueillement pour une personne très investie, non seulement en politique, mais également pour la commune de Plan-les-Ouates, une personne qui a marqué leur territoire et son temps.

L'assemblée observe une minute de silence.

M. Seydoux souhaite également dire quelques mots ; M. Sauty a été une personnalité dans leur Commune. Si la commune de Plan-les-Ouates se trouve où elle en est maintenant, c'est grâce à des personnes comme lui. Ils lui doivent beaucoup, mais également à ses collègues de l'époque. Il pense notamment à Mme Jacqueline Gillet et à M. Maurice Baratelli. Toute une période de grands visionnaires qui ont su accepter des réalisations qui n'étaient pas évidentes, à la fois dans la zone industrielle, mais aussi d'autres bâtiments et qui ont su, à une époque où le budget de la Commune était à CHF 15'000'000.-, investir CHF 150'000'000.- sur les immeubles du Pré-du-Camp. Ils sont tous les héritiers de cette période-là et lui-même l'a été directement, puisqu'à son retrait, il a pris sa succession. Aujourd'hui, il est relativement facile d'être à l'aise financièrement parce que ces personnes et notamment M. Alain Sauty ont su à une période qui était compliquée pour la Commune, prendre des responsabilités, prendre des risques importants. Personne ne voulait de zone industrielle ; c'était risqué. La Commune est propriétaire de ses immeubles, à l'époque elle possédait plus de 500 logements et c'est une politique qui continue aujourd'hui. Lorsque les autres communes leur disent qu'ils ont de la chance à Plan-les-Ouates, cette chance n'est pas tombée du ciel et ils la doivent en grande partie à M. Alain Sauty et ses collègues de l'époque, ainsi qu'aux magistrats successifs qui évidemment ont réussi à continuer et qui continuent actuellement. Ils leur doivent donc beaucoup et il a vraiment une pensée très émue pour lui et pour toute sa famille en ce moment-là. M. Sauty symbolisait vraiment le Plan-les-

Ouates qui a su se développer.

M. Tinguely a commencé la politique avec M. Alain Sauty. Il avait 22 ans quand il a rejoint le groupe Action villageoise à l'époque et M. Sauty était le magistrat en place au début de son engagement politique à Plan-les-Ouates. Il sait qu'il était également membre du comité de l'Association des communes genevoises. C'était quelqu'un d'extrêmement gentil, d'extrêmement attentionné. Il leur a ouvert les bras et avait toujours le temps d'expliquer ce qui se passait dans la Commune. M. Tinguely retient aussi de lui, ce côté transition entre le Plan-les-Ouates villageois et le Plan-les-Ouates ville qui s'urbanisait. L'Action villageoise s'était battue pour qu'il n'y ait pas les tours au Pré-du-Camp et ils ont construit, à la place, ce magnifique et peut-être premier écoquartier genevois. Il salue M. Alain Sauty qui, il en est sûr, de là où il est, les regarde d'un œil malicieux.

M. Lenoir confirme tout cela. C'est M. Sauty qui est venu le chercher sur la place de Plainpalais pour faire le Chalet à Nico. Il était vraiment une personnalité importante pour la Commune.

M. Favre a, quant à lui, eu la chance et le bonheur de travailler pendant 14 ans avec M. Sauty lorsqu'il était lui-même secrétaire général et que ce dernier était conseiller administratif et Maire. C'était un vrai plaisir. C'était une époque aussi très intéressante pour la commune de Plan-les-Ouates qui se développait, tant sur le plan industriel que sur le nombre de ses habitants, avec des projets qui surprenaient. Ils ne seraient pas aussi bien à Plan-les-Ouates sans l'excellente collaboration qu'il y avait à l'époque au sein du Conseil administratif. Il est très important, pour une commune, que les conseillers administratifs s'entendent le mieux possible sur les grands sujets. Autrement, il n'est pas possible d'avancer. De plus, cela est très désagréable pour le secrétaire général. Pour sa part, il a vécu 20 ans de bonheur à cette époque. M. Favre termine son hommage ainsi : *'Merci Alain !'*

9.2 Traditionnelle fondue d'après budget

Puisque la pandémie les empêche de se réunir pour la traditionnelle fondue à l'issue de cette séance, **M. Magnin** informe que la Mairie s'est adressée aux Laiteries réunies, afin de pouvoir leur remettre, à chacun, une portion de fondue individuelle qu'il se fait une joie de leur distribuer pour marquer le coup en cette période de pandémie et de difficultés.

Le Président espère qu'ils pourront faire cette fondue ou cette raclette au mois de février 2021.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 21H35 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces questions sont consignées dans l'annexe 13 du présent procès-verbal.

Le Secrétaire ad interim
Laurent SEYDOUX

Le Président
Pierre TORRI

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Sports du 14 octobre**
- b) **Conjointe Environnement et infrastructures et Aménagement et nouveaux quartiers du 2 novembre**
- c) **Finances des 8 octobre, 29 octobre et 5 novembre**
- d) **Sécurité du 9 novembre**

Annexe 1)

D 09-2020 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2021.

Annexe 2)

D 10-2020 R : Taxe professionnelle communale en 2021.

Annexe 3)

D 11-2020 R : Budget de fonctionnement 2021, taux des centimes additionnels 2021 et autorisation d'emprunt pour l'année 2021.

Annexe 4)

D 13-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 260'000.- visant la réalisation d'une mise en passe avec pose de cylindres numériques sur l'enveloppe extérieure des bâtiments de la Mairie (Mairie, bâtiment de liaison et Vieille Ecole), l'école du Pré-du-Camp, l'ancienne buvette des Cherpines et l'ascenseur de l'Espace Vélodrome à Plan-les-Ouates.

Annexe 5)

D 15-2020 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 75'000.- pour les études supplémentaires nécessaires à la finalisation de la révision du Plan Directeur Communal 2.0.

Annexe 6)

D 17-2020 P : Cession à la Commune de Plan-les-Ouates de la parcelle N° 7334 d'une surface de 3'558 m² représentant la desserte interne du quartier des Sciers, en vue de son incorporation au DP communal.

Annexe 7)

D 18-2020 P : Crédit d'investissement de CHF 462'000.- pour la construction d'un sous-sol aménagé au sein du pavillon provisoire de l'Ecole du Sapay à Plan-les-Ouates.

Annexe 8)

D 19-2020 P : Crédit d'étude de CHF 100'000.- destiné à une prévision de l'arborisation du futur quartier des Cherpines à Plan-les-Ouates.

Annexe 9)

R 02-2020 P : Pour garantir une quantité et une qualité d'eau suffisantes à l'Aire.

Annexe 10)

M 02-2020 R : Pour la réhabilitation des bâtiments sis route de Saint-Julien N° 137-139-141 (parcelles N° 2323 et 4544) à Plan-les-Ouates.

Annexe 11)

Pe 01-2020 : Contre les nuisances, les incivilités et le bruit sur la Place des Aviateurs.

Annexe 12)

QE 01-2020 Question écrite au Conseil administratif

Annexe 13)

Questions du public

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 10 novembre 2020

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Date de la séance de la commission : mercredi 14 octobre 2020 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle du conseil municipal.

Délibération D 11-2020 : traitement du budget 2021

Une présentation du budget 2021 est faite par le responsable du secteur des sports. Six amendements sont proposés :

- | | |
|--|-----------------|
| 1. Invasion du chiendent : | 5'000 CHF |
| 2. Box up, contrat d'entretien : | 6'300 CHF |
| 3. Club de judo de Compesières : | 2'500 CHF |
| 4. Subvention au BIP (Boxing Initiation PLO) : | moins 3'000 CHF |
| 5. Subvention au tennis de table ZZ Lancy : | 500 CHF |

Les cinq premiers amendements ont été acceptés à l'unanimité.

- | | |
|---------------------------------------|------------|
| 6. Subvention au FC Plan-les-Ouates : | 50'000 CHF |
|---------------------------------------|------------|

Cet amendement a été accepté par 6 oui et 3 abstentions.

Les membres de la commission ont proposé un 7^{ème} amendement de 100'000 CHF pour renforcer le secteur des sports. Cet amendement est accepté par 5 oui, 2 non et 2 abstentions.

La commission préavise favorablement par 8 oui et 1 abstention le budget 2021 pour le secteur sports, sous réserve des amendements proposés.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 31 octobre 2020

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 10 novembre 2020

<p style="text-align: center;">RAPPORT COMMISSIONS ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES & CONJOINTE ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT ET NOUVEAUX QUARTIERS</p>
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 2 novembre 2020 à 19h00 et 20h00

Commission Environnement et Infrastructures

1. Délibération D 13-2020 : Crédit d'engagement de 260 000 F visant la réalisation d'une mise en passe avec pose de cylindres numériques sur l'enveloppe extérieure des bâtiments de la Mairie (Mairie, bâtiment de liaison et Vieille École), l'école du Pré-du-Camp, l'ancienne buvette des Cherpines et l'ascenseur de l'Espace Vélodrome à Plan-les-Ouates

Présentation du projet par le Conseiller administratif. Les travaux consistent à finir d'équiper les bâtiments de la Commune étant encore équipés de cylindres mécaniques. MM. ZOSSO et FERNANDEZ du Service construction et aménagement (SCA) répondent aux questions financières et techniques posées par les commissaires.

Le projet est préavisé favorablement à l'unanimité.

Commission Conjointe

2. Motion M 02-2020 : Pour la réhabilitation des bâtiments sis route de Saint-Julien N° 137-139-141 (parcelles N° 2323 et 4544) à Plan-les-Ouates

Les commissaires ont échangé leur point de vue sur cette motion. Les groupes sont en accord sur cette proposition de motion. Ils s'interrogent sur la volonté d'acquérir les bâtiments ou de demander aux propriétaires d'agir. Unanimement, ils convergent sur la volonté d'acquisition.

Il est dès lors proposé de modifier les décides de la motion et ils proposent de mettre le point 4 en point 1., de mettre le point 3. en point 2. et de supprimer les points 1. et 2. de la motion présentée.

Les votes des commissaires de l'Environnement et Infrastructures, ainsi que ceux de l'Aménagement et nouveaux quartiers, sont identiques : à savoir qu'ils acceptent unanimement les amendements et acceptent également de façon unanime la motion amendée.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin
2 novembre 2020

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 10 novembre 2020

**RAPPORT DU TRAITEMENT DU BUDGET 2021
COMMISSION FINANCES**

Lieu : Salle des commissions / Salle du Conseil municipal – Mairie

Date et heure : 8 octobre à 18h00, 29 octobre à 19h30, 5 novembre à 19h00

La commission des finances a étudié le projet de budget 2021 déposé par le Conseil administratif durant trois séances.

D 09-2020 : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2021

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

D 10-2020 : Taxe professionnelle communale en 2021

Le montant total de la *taxe professionnelle communale* sur la production fiscale s'élève à 10,5 millions CHF, ce qui représente une hausse de 3,3% sur le budget précédent.

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

D 11-2020 : Budget de fonctionnement 2021***Impôt (91)***

En ce qui concerne la fiscalité des *personnes physiques*, le projet du budget communal 2021 prévoit un montant de 33,5 millions CHF. Pour ce qui est de la fiscalité des *personnes morales*, la valeur du centime additionnel est de 291'500 CHF.

La principale source de revenus émane du domaine de l'horlogerie. L'idée est soumise de mettre en place un fonds de stimulation pour dynamiser la zone industrielle et promouvoir l'économie locale, notamment en soutenant les entreprises qui forment des apprentis-es.

Immeubles du patrimoine financier (96)

Le montant des revenus totaux de immeubles du patrimoine financier s'élève à 499'000 CHF.

Prestations en nature

Les prestations en nature *permanentes* s'élèvent à 1,8 millions CHF. Le montant des prestations en nature *ponctuelles* atteint 203'000 CHF en se basant sur les comptes de 2019.

Amortissements

On prévoit un montant de 10,2 millions CHF pour 2021, indiquant une hausse de 112'000 CHF.

Administration (02) – hors communication

Charges et revenus des capitaux (9610)

Niveau d'investissement : Le plan d'investissement n'a pas été présenté à la commission du fait d'ajustements découlant de la situation sanitaire qui doivent être faits à son encontre.

Niveau d'endettement : De 2012 à 2019, les investissements du patrimoine *administratif* s'élèvent à 103 millions CHF. Les investissements nets du patrimoine *financier* sont de 40,5 millions CHF, avec un autofinancement de 22,5 millions CHF. L'insuffisance de financement du patrimoine financier atteint ainsi presque 18 millions CHF. En cumulant les deux patrimoines, l'excédent de financement parvient à 20,5 millions CHF.

Sur cette même durée, les emprunts *bruts*, vont jusqu'à 94 millions CHF, somme qu'on obtient en additionnant les emprunts du patrimoine administratif (20 millions CHF), ceux du patrimoine financier, imputant le compte de fonctionnement (17 millions CHF), et ceux du patrimoine financier des immeubles locatifs (57 millions CHF). Le montant des emprunts *nets* s'élève à 75 millions CHF à la fin 2019.

Concernant les *intérêts*, on remarque une baisse des taux bruts globaux entre 2018 et 2019, passant de 1,4% à 1,2%. Ces taux vont probablement continuer à diminuer en 2020 et en 2021, en raison d'échéances. Le taux moyen fixé sur les emprunts de patrimoine administratif et du patrimoine financier est de 0,885%.

En ce qui concerne le financement du patrimoine administratif, le projet de délibération prévoit une estimation des *investissements nets* qui s'élève à 35 millions CHF pour 2021. À ce jour, la situation provisoire laisse prévoir un montant de 52 millions CHF.

Budget des commissions

Ressources humaines (0220100)

En l'état, on prévoit 13,44 postes supplémentaires, dont 12,2 pour les crèches et 1,24 pour les autres postes. Dans l'hypothèse où tous les amendements ci-dessous sont acceptés, cela fait apparaître une augmentation de 17,54 pour la Commune, dont 12,2 pour les crèches.

Amendements

- n° 1-2 : Ces amendements sont préavisés favorablement à l'unanimité de la commission.
- n° 3 : La décision de créer un service des sports a été prise par le CA.
 - Le CA demande un 0,2 ETP. *Cet amendement est préavisé favorablement à l'unanimité de la commission.*
 - La commission des sports souhaite octroyer un montant supplémentaire à ce futur service. *Cet amendement est préavisé négativement par 2 pour et 7 contre.*
- n° 4 : La commission sociale proposait de doter le SASJ d'un 0.6 ETP pour des projets communautaires dans le quartier des Sciers. Ce besoin avait été identifié par le CA et était prévu pour 2022. La commission a souhaité l'anticiper en 2021 à raison de quatre mois. *Cet amendement est préavisé favorablement à l'unanimité de la commission.*
- n° 5 : Résiliation du contrat avec la Fondation des Parkings, au profit d'une internalisation par le biais d'un engagement de trois agent-es du stationnement. Après une longue discussion, portant notamment sur les tâches administratives complémentaires au sein de la police municipale, sur la pertinence d'avoir une structure externe et sur les incidences en

termes de RH au sein de la police municipale, *la commission préavise favorablement cet amendement par 5 pour, 3 contre et 1 abstention.*

- n° 6 : Cet amendement vise à ne pas mettre le *package* d'équipement suivant pour les nouveaux-elles agent-es en investissements mais en fonctionnement : acquisition de vélos électriques et d'un petit véhicule électrique pour les contrôleur-euses du stationnement ; modification des horodateurs ; imprimantes, logiciel, formation. *Cet amendement est préavisé favorablement par 4 pour, 3 abstentions et 2 contre.*
- n° 7 : Amendement pour l'ajustement des charges de copropriété au sein du bâtiment Skylab. *Cet amendement est préavisé favorablement à l'unanimité de la commission.*
- n° 8-9 : Ces deux amendements concernant d'une part l'ajustement de la contribution à l'ORPC et d'autre part une subvention extraordinaire pour les Médiévales de Compesières *sont préavisés favorablement par 8 pour et 1 abstention.*
- n° 10-11 : Les amendements concernant des ajustements pour des entretiens aux Cherpines *sont préavisés favorablement à l'unanimité de la commission.*
- n° 12 : Changer de ligne budgétaire le projet de la FASe, concernant l'animation du quartier des Sciers, pour l'équipement de la Boîte. *Cet amendement est préavisé négativement à l'unanimité de la commission.*
- n° 13 à 15 : Nouvelle subvention de 2'500 F en faveur du Club de judo de Compesières ; Suppression de la subvention du BIP ; Augmentation de 500 CHF de la subvention en faveur du Club de tennis de table de Lancy. *Ces amendements sont préavisés favorablement à l'unanimité de la commission.*
- n° 16 : Demande de subvention extraordinaire de 50'000 F par le FC PLO. *Cet amendement est préavisé favorablement par 7 pour et 2 contre.*
- n° 17 à 21 : *Ces amendements sont préavisés favorablement à l'unanimité de la commission.*

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission sous réserve des amendements votés.

Lors de la séance du 5 novembre, la commission a également traité la délibération D 13-2020 : Crédit d'engagement de 260'000 F visant à la réalisation d'une mise en passe avec pose de cylindres numériques sur l'enveloppe extérieure des bâtiments de la Mairie (Mairie, bâtiment de liaison et Vieille École), l'école du Pré-du-Camp, l'ancienne buvette des Cherpines et l'ascenseur de l'Espace Vélodrome à Plan-les-Ouates.

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

Divers

Proposition qu'une partie des jetons de présence pour les conseiller-es municipaux-ales soit versée en monnaie locale *le Léman*.

Marion LOGEAN, rapporteuse

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 10 novembre 2020

RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE

Lieu : Salle du Conseil Municipal – Mairie

Date et heure : lundi 9 novembre 20 heures

1. Présentation du Service SPM et bilan 2019 par M. Chenaux

Le caporal Chenaux, qui remplace Monsieur Valceschini (absent), présente le service SPM (Service de la Police Municipale) à la commission.

En 2019 :

- **En hausse** : cambriolages, accidents de la circulation.
- **En baisse** : vols, agressions, stupéfiants, bruit et incivilités.

Le travail de prévention, dissuasion et de répression a eu un impact certain. A noter qu'au cours des 10 dernières années, le flux de circulation sur le canton a augmenté de 16%. Les accidents les plus fréquents concernent les deux-roues.

Les activités, les actions, les heures de service de la police municipale en 2019 sont ensuite présentées à la commission de manière détaillée.

Plusieurs questions des commissaires ont lieu pendant la présentation. Quelques points ressortent.

La crise-covid :

- Diminution de la circulation, du bruit et des déprédations
- Contraventions infligées pour faire respecter les règles

Le stationnement :

Monsieur Chenaux pense que si, en 2021, les 3 contrôleurs du stationnement étaient engagés, ceci pourrait dégager du temps à nos agents municipaux. Ces trois contrôleurs seraient sous les ordres de Monsieur Chenaux. Madame Soulier demande, à ce sujet, si un devis auprès d'une autre société pourrait être demandé afin de comparer les coûts et éviter l'absentéisme. Madame Monbaron explique que cela ne pourra pas être fait pour le prochain Conseil municipal.

La commission remercie Monsieur Chenaux pour cette présentation complète.

2. Communications du Conseil administratif

Madame Monbaron nous informe que l'ORPC Salève a été engagée au Centre Médical d'Onex et de Carouge dès ce jour.

Le diagnostic de sécurité concernant quelques communes genevoises dont Plan-les-Ouates est déposé sur notre site.

La rapporteuse : Anita De Mitri, le 9 novembre 2020



Conseil municipal

Annexe 1)

Législature 2020-2025
Délibération **D 09A-2020**
Séance du 10 novembre 2020

DELIBERATION

relative aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif
et du Conseil municipal en 2021

Vu le projet de budget 2021,

vu le préavis de la commission Finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. De fixer le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers administratifs et au Maire à **291 000 F** au total pour l'année 2021 sous rubrique budgétaire No 012.300 (soit 386 405 F charges comprises sous rubrique No 012.30).
2. De maintenir les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal, les séances du bureau et les séances des commissions à :
 - 120 F pour une durée maximale de 2 heures
 - +25 F par tranche de 30 minutes entamée
3. De maintenir les indemnités supplémentaires allouées pour :
 - les séances du Conseil municipal et les séances des commissions à :
 - 20 F forfaitaire pour le Président
 - 40 F forfaitaire pour le rapporteur.
 - les séances du bureau :
 - 20 F forfaitaire pour le Président.
4. De maintenir l'indemnité annuelle destinée au Président du Conseil municipal à 500 F.
5. Le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers municipaux s'élevant à **101 000 F** pour l'année 2021 sous rubrique budgétaire No 011.300 (soit 110 400 F charges comprises sous rubrique No 011.30).

SF/PL – 10.11.2020 - #89921



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 10-2020**
Séance du 10 novembre 2020

DELIBERATION

relative à la taxe professionnelle communale en 2021

Vu le préavis de la commission Finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre c de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 308B et 308C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. De maintenir le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à **30 F.**

SF/PL – 10.11.2020 – #89922



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 11A-2020**
 Séance du 10 novembre 2020

DELIBERATION

relative au budget de fonctionnement 2021, au taux des centimes additionnels 2021
 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2021

Vu le budget administratif pour l'année 2021, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant :

- De 85 476 533 F, dont à déduire les imputations internes de 10 208 815 F, soit net 75 267 718 F aux charges
- et de 85 437 810 F, dont à déduire les imputations internes de 10 208 815 F, soit net 75 228 995 F aux revenus,
- l'excédent de charges prévu s'élevant à 38 723 F,

attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel négatif de 38 723 F et résultat extraordinaire de 0 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2021 s'élève à 36,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens, dû en 2021 par les propriétaires domiciliés ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 100,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant :

- de 35 000 000 F aux dépenses
- et de 0 F aux recettes,
- les investissements nets prévus s'élevant à 35 000 000 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 10 204 153 F,

- au moyen des amortissements planifiés du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 10 242 876 F
- et par l'excédent de charges présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 38 723 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 10 204 153 F, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de 24 795 847 F,

vu le préavis de la commission Finances,

conformément aux articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant :
 - de 85 476 533 F, dont à déduire les imputations internes de 10 208 815 F, soit net 75 267 718 F aux charges
 - et de 85 437 810 F, dont à déduire les imputations internes de 10 208 815 F, soit net 75 228 995 F aux revenus,
 - l'excédent de charges prévu s'élevant à 38 723 F,

L'excédent de charges présumé de 38 723 F se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel négatif de 38 723 F et résultat extraordinaire de 0 F,

2. De fixer à 36 le taux des centimes additionnels pour 2021.
3. De maintenir à 100 le nombre de centimes additionnels communaux à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens pour 2021.
4. De prévoir une attribution au fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier d'un montant de 1 000 000 F en cas d'excédent de revenus suffisant lors du bouclage des comptes, via le mouvement de la fortune nette.
5. D'allouer aux fonds spéciaux, via le mouvement de la fortune nette, les montants suivants :
 - 55 600 F au fonds de décoration
 - 83 400 F au fonds d'aides individuelles
 - 55 600 F au fonds d'aide humanitaire
6. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de 24 795 847 F pour couvrir l'insuffisance de financement prévue des investissements du patrimoine administratif.
7. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
8. D'autoriser le Conseil administratif à faire usage des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

SF/PL – 10.11.2020 – #90827



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 13-2020**
Séance du 10 novembre 2020

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 260 000 F visant la réalisation d'une mise en passe avec pose de cylindres numériques sur l'enveloppe extérieure des bâtiments de la Mairie (Mairie, bâtiment de liaison et Vieille-Ecole), l'école du Pré-du-Camp, l'ancienne buvette des Cherpines et l'ascenseur de l'Espace Vélodrome à Plan-les-Ouates

Vu l'objectif de sécuriser l'accès aux bâtiments communaux par la réalisation d'une mise en passe avec pose de cylindres numériques sur les portes d'accès principales (enveloppe extérieure des bâtiments),

vu la volonté de finaliser le remplacement de la mise en passe mécanique existante des bâtiments du patrimoine administratif communal par une mise en passe numérique,

vu les bâtiments restant à équiper par une mise en passe numérique qui sont : l'ensemble « Mairie » (Mairie, bâtiment de liaison et Vieille Ecole), l'école du Pré-du-Camp, l'ancienne buvette des Cherpines et l'ascenseur de l'Espace Vélodrome,

vu l'exposé des motifs EM 13-2020, d'octobre 2020, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'accepter la réalisation d'une mise en passe avec pose de cylindres numériques sur l'enveloppe extérieure des bâtiments de la Mairie (Mairie, bâtiment de liaison et Vieille-Ecole), l'école du Pré-du-Camp, l'ancienne buvette des Cherpines et l'ascenseur de l'Espace Vélodrome à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 260 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux,
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 260 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 172 000 F pour les travaux au moyen de 10 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2022.
5. D'amortir le montant net prévu de 88 000F pour les logiciels et licences au moyen de 5 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2022.

SCA/AF/phz #49'478 – SF/PL – 10.11.2020

Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 15-2020**
Séance du 10 novembre 2020

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement complémentaire de 75 000 F pour les études supplémentaires nécessaires à la finalisation de la révision du Plan Directeur Communal 2.0

Vu le plan directeur communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009,

vu l'adoption par le Conseil fédéral du Plan Directeur Cantonal Genève 2030 le 29 avril 2015,

vu l'article 10, alinéa 9 de la Loi d'application de la Loi Fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LaLAT L1-30 du 4 juin 1987) qui stipule que « *Le plan directeur communal doit faire l'objet d'un nouvel examen au plus tard trois ans après l'approbation d'un nouveau plan directeur cantonal par le Conseil fédéral* »,

vu la délibération D 70-2017, votée par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates le 21 mars 2017, ouvrant un crédit de 200 000 F pour l'étude de la révision du plan directeur communal,

vu le choix du bureau Luc Malnati Architectes Urbanistes (LMAU) pour conduire cette mission après un appel d'offres sur invitation,

vu le préavis cantonal du 6 mars 2018 au cahier des charges du plan directeur communal préparé par le bureau LMAU, indiquant notamment la nécessité, par la voix de la commission d'urbanisme cantonale, de travailler sur une stratégie de densification de la zone villa, non incluse dans la mission initiale du bureau LMAU,

vu la délibération D 150-2019, votée par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates le 29 janvier 2019, ouvrant un crédit de 40 000 F pour l'étude d'une stratégie de densification de la zone villa,

vu la validation de cette stratégie par le Conseil municipal en juin 2020,

vu la reprise de l'étude par les mandataires en août 2020 et la nécessité d'importantes mises à jour eu égard à la modification de lois (densification de la zone villa, plan climat,...), de projets (abandon de L1-L2) et du contexte économique, social et environnemental depuis la validation du cahier des charges en mars 2018,

vu l'exposé des motifs EM 15-2020, de novembre 2020, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les études supplémentaires nécessaires à la finalisation de la révision du Plan Directeur Communal 2.0.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire à la délibération N° 70-2017 votée le 21 mars 2017, de 75 000 F, destiné à réaliser ces études.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 75 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense énoncée au point 2 selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 21 mars 2017.

SCA/YG/PHZ/# 90'430 – SF/PL – 10.11.2020



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 17-2020**
Séance du 10 novembre 2020

DELIBERATION

relative à la cession à la Commune de Plan-les-Ouates de la parcelle N° 7334 d'une surface de 3'558 m², représentant la desserte interne du quartier des Sciers, en vue de son incorporation au DP communal

Vu le PLQ « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force,

vu le parcellaire actuel du périmètre concerné par le PLQ Les Sciers issu d'une première étape de mutation parcellaire inscrite au Registre foncier le 3 décembre 2018,

vu les autorisations de construire N° DD 110'860, DD 110'865, DD 110'454, DD 110'475 et DD 110'515, DD 108'786, DD 108'787 délivrées pour la première étape de réalisation du PLQ Les Sciers,

vu les discussions au sein du groupe des promoteurs constitué, afin de permettre la mise en œuvre du quartier des Sciers,

vu le courrier de la Commune aux SIG du 19 février 2018, garantissant la cession au domaine public à terme de la desserte interne afin d'y permettre l'implantation des réseaux SIG,

vu la convention de mutualisation des frais de réalisation du quartier entre les différents propriétaires, signée le 1^{er} novembre 2018, indiquant notamment la prise en charge des frais d'aménagement de la desserte interne du quartier par les promoteurs,

vu la livraison prochaine des premiers logements et la nécessité de transformer cette desserte d'une voie de chantier en un chemin d'accès pour les habitants,

vu l'exposé des motifs EM 17-2020 de novembre 2020, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'accepter la cession à la commune de Plan-les-Ouates de la parcelle N° 7334 de 3'558m² en vue de son incorporation au DP communal.

2. D'accepter l'intégration au domaine public communal de la parcelle n° 7334.
3. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier et de la mensuration officielle afférente à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
4. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature de l'acte notarié nécessaire.

SCA/YG / # 91'199 – SF/PL – 10.11.2020



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 18-2020 P**
Séance du 10 novembre 2020

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'investissement de 498 000 F pour la construction d'un sous-sol aménagé au sein du pavillon provisoire de l'Ecole du Sapay à Plan-les-Ouates

Vu le projet d'un bâtiment provisoire constitué de six classes supplémentaires à la charge intégrale de la commune de Lancy,

considérant la requête en autorisation de construire sous forme accélérée (APA – 309'731) pour la construction d'un bâtiment scolaire provisoire de 6 classes et un préau couvert provisoire au Sapay autorisée par parution dans la FAO en date du 19 octobre courant,

vu l'opportunité d'utiliser le « sous-sol » du bâtiment pour y réaliser un rez-de-chaussée inférieur d'une surface de 200m² afin d'y programmer des activités parascolaires et sociales répondant aux besoins des quartiers des Sciers et de La Chapelle,

considérant la possibilité de travailler sur un projet architectural de rez-de-chaussée inférieur pérenne à la différence des six classes programmées au-dessus de l'objet débattu qui sont, elles, présentes uniquement à titre provisoire,

vu la volonté politique de développer des projets intercommunaux avec la Commune de Lancy, permettant de construire une vision partagée du quartier,

considérant le partage des coûts paritaire entre Lancy et Plan-les-Ouates, permettant la construction du rez-de-chaussée inférieur aménagé et l'engagement financier de Lancy déjà confirmé,

vu les besoins évalués au niveau du public des 4-12 ans et de leurs familles en lien avec un lieu de rencontre et d'activités,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la construction pérenne d'un rez-de-chaussée inférieur aménagé au sein du pavillon provisoire de l'Ecole du Sapay, pour un lieu de rencontre et d'activités destiné aux 4-12 ans et leurs familles.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 498 000 F destiné à financer la part de la Commune dans le cadre d'un projet intercommunal et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 498 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 498 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.

SASJ/NBH – SF/PL – SCA/PZ/VLM – 10 novembre 2020 #93132

PROJET DE DELIBERATION

relatif à un crédit d'étude de 100 000 F destiné à une prévision de l'arborisation du futur quartier des Cherpines à Plan-les-Ouates

- Vu les travaux de construction du quartier du Rolliet qui vont bientôt débuter,
- vu la planification envisagée pour la suite du développement des Cherpines,
- vu les aménagements extérieurs des nouveaux quartiers qui doivent être pensés avant le début des travaux de construction des bâtiments,
- vu le souci des Conseils administratif et municipal d'anticiper la qualité de vie dans les futurs quartiers afin d'offrir aux nouveaux habitants, travailleurs et visiteurs, un cadre de vie agréable à tous niveaux,
- vu la volonté de diminuer les îlots de chaleur autant que faire se peut,
- vu le nombre d'années nécessaires pour que des arbres soient suffisamment grands pour assurer leurs missions,
- vu la vitesse de croissance différente selon les essences,
- vu la reprise possiblement difficile après la plantation, en fonction de la taille de l'arbre et de la qualité du sous-sol,
- vu les récents constats de différences de résistance de certaines essences aux changements climatiques,
- vu les grands projets en cours sur notre Canton, qui vont concentrer la demande en arbres sur des périodes similaires,
- vu la volonté de travailler avec des fournisseurs proches,
- vu les différences de prix des arbres en fonction de leurs taille et âge,

Le Conseil municipal décide

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter d'étudier dès maintenant l'arborisation à envisager pour le quartier des Cherpines, selon les points évoqués dans l'exposé des motifs joint à la présente délibération.

2. De charger le Conseil administratif de déterminer la meilleure manière de prévoir, dès 2022, les montants nécessaires au succès de cette opération qui se réalisera de façon échelonnée dans le temps.
3. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 100 000 F destiné à réaliser cette étude.
4. De charger le Conseil administratif de proposer à la Commune de Confignon d'agrandir l'étude au périmètre de l'entier des Cherpines, moyennant une participation financière proportionnelle de sa part.
5. De comptabiliser cette dépense brute prévue de 100 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
6. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux, qui sera présenté ultérieurement.
7. En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

Pour le PLR de Plan-les-Ouates :

Véronique Dubois, Romy Ferri, Luis Brunschweiler, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy,
Michel Favre

SF/PL – 30.10.2020

Exposé des motifs

Les instances politiques de notre Commune ont, dès le début du grand projet des Cherpines, mis en œuvre tout ce qui était en leur pouvoir pour offrir une qualité de vie agréable aux futurs habitants, travailleurs et visiteurs du quartier, notamment par le biais de mesures innovantes.

Le stationnement et l'offre de loisirs étant des dossiers déjà largement avancés, il convient maintenant de se préoccuper de la qualité de vie que nous souhaitons voir se réaliser, dès le début de vie du quartier, dans ses divers espaces publics extérieurs.

Pour ce faire, il convient de se projeter à moyen et long termes, et de réfléchir dès maintenant à ce que nous pouvons d'ores et déjà mettre en œuvre.

En matière de verdissement des espaces publics, de diminution des îlots de chaleur et des nuisances dues au bruit, force est de constater que trop souvent lors de nouveaux aménagements, des arbres sont plantés sans que leur taille n'atteigne le but escompté avant plusieurs années.

Dès lors, la présente délibération vise à charger le Conseil administratif de lancer une étude qui aura pour but de :

- Déterminer quelles essences seraient les plus aptes à se développer et se maintenir aux Cherpines, durant plusieurs dizaines d'années, au vu de la nature et de la qualité du terrain ainsi que des changements climatiques envisagés.
- Déterminer l'emplacement, le nombre et l'âge (la grandeur) de ces arbres qui devront pour la majorité être de grande taille.
- Se renseigner auprès de pépiniéristes genevois sur la possibilité de choix et de réservation possibles de spécimen précis en vue d'un plantage dans plusieurs années (selon calendrier à établir).
- Produire le plan financier (chiffrage et calendrier des engagements financiers) induit pour la réservation d'arbres qui grandiront dans les pépinières, l'acquisition, le transport puis la plantation de ces arbres.
- Présenter une projection budgétaire temporelle en vue de la constitution financière d'une provision qui permettra, le moment venu d'assumer le surcoût important que représentera la plantation d'arbres de bonne taille.
- Présenter l'outil budgétaire qui permettrait, dès 2022, d'atteindre ce but de la meilleure façon (fonds, provision, etc).

Si l'on considère d'une part, les différents grands projets en cours sur notre Canton, dont certains aboutiront dans les mêmes temps, tous avec de grandes demandes de plantations, et d'autre part, les investissements conséquents que notre Commune devra consentir pour ses nouveaux quartiers, il nous appartient d'anticiper et de planifier cet aspect du futur quartier des Cherpines le plus en amont possible pour se donner, tant aux arbres qu'à nous, toutes les chances, d'arriver sans trop de souci au but fixé.

Dès lors que ce futur quartier sera pour les 2/3 sur le territoire de la Commune de Confignon, la présente délibération encourage le Conseil administratif à agrandir le périmètre de cette étude à l'entier du quartier, moyennant l'accord et une participation financière de la commune de Confignon.

Pour toutes ces raisons, nous vous remercions de l'accueil que vous porterez à cette délibération.

Pour le PLR de Plan-les-Ouates

Véronique Dubois, Romy Ferri, Luis Brunschweiler, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy,
Michel Favre

RESOLUTION

POUR GARANTIR UNE QUANTITÉ ET UNE QUALITÉ D'EAU SUFFISANTES À L'AIRE

Vu le manque d'eau chronique de cette rivière dû à une mauvaise gestion des eaux, à des pompages abusifs, à l'assèchement des sources, à l'étanchéisation des sols,

vu les pollutions chroniques et accidentelles récurrentes depuis des décennies,

vu la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991,

vu les art. 16, 43 et 44 de la Loi sur les eaux (LEaux-GE) du 5 juillet 1961,

vu la Stratégie Biodiversité Genève 2030, adoptée par le Conseil d'Etat le 21 février 2018,

vu que l'Aire a reçu en 2016 le 1^{er} Prix du paysage du Conseil de l'Europe pour la Renaturation du cours d'eau de l'Aire,

vu que l'Aire et son vallon, que partagent 9 communes genevoises, sont un réservoir de biodiversité ainsi qu'un poumon de verdure, de promenade et de fraîcheur apprécié de ses habitant.e.s,

vu les résolutions en cours d'adoption par les Conseils municipaux des communes de Lancy, Bernex, Onex, Confignon, Perly-Certoux, Bardonnex et Soral,

Le Conseil municipal

demande

au Conseil d'Etat Genevois

par 20 oui et 1 abstention :

1. D'assurer une qualité d'eau qui permette une vie aquatique équilibrée.
2. De garantir un débit minimum de 100 l/s en aval des pertes de Perly-Certoux.
3. De développer un plan de gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin versant.
4. D'établir un calendrier avec un échéancier à 2, 5 et 10 ans des actions à entreprendre.
5. D'augmenter l'espace naturel dévolu à la rivière de ses sources à la ville, au-delà de l'espace de la renaturation prévu.

Alexandra Saas, conseillère municipale.

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

En date du 28 mai 2020, l'Aire subissait une énième pollution accidentelle, tuant notamment des centaines de poissons et rendant l'eau insalubre. La cause en était la déficience de la station de pompage de Confignon des eaux usées du coteau de Confignon, Lully, Perly-Certoux et St-Julien.

En septembre 2012, l'Etat de Genève s'est doté d'une loi sur la biodiversité, puis d'une « *Stratégie Biodiversité* » comme bases d'un plan biodiversité 2020-2023 actuellement en discussion devant le Grand Conseil (RD 1351). Tant la stratégie que le plan d'action comportent des propositions en vue d'améliorer la situation déplorable de nos rivières.

L'analyse de la situation montre en effet de nombreux points à améliorer, malgré une législation exigeante et d'importants travaux de renaturation consacrés à cette rivière.

Qualité de l'eau

Le Service de l'Écologie de l'Eau (SECOE) analyse la qualité des eaux de l'Aire tous les six ans, une fois par mois sur dix mois (dix analyses approfondies de février à novembre). Dans le dernier rapport publié des mesures effectuées en 2016¹, on peut se rendre compte à quel point l'Aire est polluée, tant sur territoire français que sur territoire suisse.

Il ressort de cette étude que les concentrations en polluants dans plusieurs stations d'analyse, restent très élevées, pour ce qui concerne les résidus de médicaments et les produits phytosanitaires. Ces valeurs ne respectent pas les exigences de l'Ordonnance sur la protection des eaux.

A titre d'exemple, il convient de mentionner qu'à l'embouchure du Petit Voiret, un ruisseau affluent de l'Aire, les concentrations de paracétamol et d'un antidiabétique sont nettement plus élevés que celles dans d'autres stations de mesure en amont². De même, en amont du Pont-du-Centenaire, on trouve 1600 fois plus de methoxyfénoside qu'à Lully. Cet insecticide utilisé en viticulture et en arboriculture est potentiellement mortel pour les colonies d'abeilles³.

L'OFEV (Office Fédéral de l'Environnement) définit une norme RQ (ratio quotient) à 1 qui ne devrait pas être dépassée pour cinq substances chimiques qui posent des problèmes éco-toxicologiques. Cette valeur est à 1.9 pour le Maraichet, un ruisseau affluent arrivant de Bardonnex. Venant de France, les Nants de la Folle et le Ternier, les deux principaux ruisseaux qui forment l'Aire à St-Julien, ont des meilleurs indices, respectivement de 0.49 et 0.15.

¹ Cordonier A., *Etude de la qualité des rivières genevoises l'Aire et ses affluents. Etat 2016 et évolution depuis 1998*, Service de l'Ecologie de l'Eau, 2018. <https://www.ge.ch/document/12810/annexe/2>

² On y trouve par ailleurs un agent de contraste, l'ioméprol, qui ne devrait pas se retrouver dans les eaux usées et encore moins dans les eaux claires

³ Si le jour du prélèvement, on en a mesuré 1.6 µg/L, on ne connaît pas la concentration le jour d'avant. Une telle concentration dans la rivière laisse imaginer la quantité répandue dans l'environnement et fait des ravages au niveau des insectes aquatiques. A une question posée au SECOE sur ce point, ce dernier a répondu: « la période d'utilisation du methoxyfénoside coïncidait avec le prélèvement (mois de juillet). Le mois suivant, sa concentration était retombée à 13 ng/L »

La STEP de St.-Julien avait été raccordée à celle d'Aire à la fin des années 90. Maintenant, ce sont les rejets de la STEP de Neydens qui sont problématiques¹.

Les conclusions du rapport sont tout à fait insuffisantes et conduisent droit à une mesure purement fataliste et qui signe l'échec des « efforts entrepris », comme l'interdiction de la pêche en 1982. Le répit suite au raccordement de la STEP de St-Julien à la STEP d'Aire dans les années 90 aura été de courte durée.

La Tribune de Genève a publié le 28 mai 2020 un article intitulé : « *Pollution des cours d'eau – La baignade dans les rivières genevoises est déconseillée* » On lit que : « *si le responsable de l'Office Cantonal de l'Eau convient que la qualité de l'eau n'est pas satisfaisante dans plusieurs rivières genevoises, il fait néanmoins état d'une énorme amélioration ces dernières années. On revient de très loin. Jusqu'au début des années 2000, il était encore strictement interdit de se baigner dans l'Aire, par exemple. Depuis, la qualité s'est nettement améliorée.* »

Cet optimisme officiel est inacceptable et est totalement démenti par les faits depuis des décennies. Les exigences légales sont bafouées et les riverain.e.s de la rivière se sentent méprisés.

Quantité d'eau

Il faut fondamentalement revoir la stratégie de protection quantitative des eaux de l'Aire.

Il faut raccorder les localités françaises du bassin-versant au système d'approvisionnement en eau potable du canton et par conséquent, se donner la possibilité d'arrêter les pompages dans les sources et affluents de l'Aire.

Au lieu de raccorder la STEP de Neydens à Aire et d'envoyer encore plus d'eaux sales directement dans le Rhône, il faut améliorer l'épuration sur le site ? Si la STEP apporte de l'eau avec une qualité adaptée à la rivière, la rivière va améliorer naturellement la qualité de l'eau le long de son cours.

Pour tous les nouveaux projets urbanistiques, il faut revoir complètement la stratégie d'utilisation de l'eau, comme par exemple séparer les eaux grises (douches, machines à laver) des toilettes et recycler cette eau grise pour les toilettes. Prévoir des zones de lagunages pour humidifier les sols et alimenter la nappe d'accompagnement de la rivière.

Actions prioritaires pour avoir une rivière vivante:

- Revoir tout le réseau de collecteurs d'eaux claires et ne plus avoir d'arrivée directe dans la rivière, mais dans un réservoir qui fait tampon, équipé de senseurs. Le but serait de pouvoir intervenir lors d'un déversement accidentel.
- Identifier les mauvais raccordements qui génèrent des déversements non souhaités d'eaux polluées dans les milieux naturels.
- Motiver et/ou contraindre les utilisateurs de pesticides, insecticides, herbicides et fongicides à y renoncer et édicter des normes permettant d'assurer la non-nocivité pour le bassin versant.

- Faire des analyses plus régulières de l'eau. Les progrès de la chimie analytique et des traitements des données automatiques permettraient de le faire sans devoir engager du personnel supplémentaire.
- Prendre contact avec les autorités des communes françaises, notamment par le biais de la Communauté de communes du Genevois pour que les pompages intensifs dans les sources soient arrêtés. Il s'agit des sources des Crêts, des Tattes, Moisin, Montrailoux, Pralet-Solitude, Sapin. Pour atténuer la charge polluante des rejets de la station d'épuration de Neydens.
- Pour les projets de nouveaux quartiers d'envergure proches de la rivière, comme celui de Cherpines, mettre en place un système de gestion des eaux qui garantit un débit d'étiage suffisant pour l'Aire.

10.11.2020

MOTION**Pour la réhabilitation des bâtiments sis route de Saint-Julien N° 137-139-141
(parcelles N° 2323 et 4544) à Plan-les-Ouates****Considérant :**

L'emplacement central des 2 immeubles suscités.

Les immeubles se trouvent dans la zone 4B protégée (village de Plan-les-Ouates).

Les immeubles font partie d'un ensemble intéressant selon une étude demandée par le Service des monuments et Sites en juin 2011 (étude faite par Mme Cecilia Maurice de Silva, Historienne de l'Art).

Vu que les bâtiments

N° 137 a la valeur 3 (intéressant)

N° 139 a la valeur 4+ (bien intégré-volume substance)

N° 141 a la valeur 4+ (bien intégré-volume substance) selon le recensement architectural.

La belle qualité des immeubles aux alentours.

Vu l'intérêt des jeunes de notre commune pour ce patrimoine historique.

La venue régulière de voyageurs professionnels venant à l'Hôtel des Horlogers lors de leurs visites professionnelles ; à la ZIPLO par exemple.

La fréquentation régulière par des badauds étant des habitants et des personnes de passage.

Les arrêts de bus se situant en face des immeubles.

La demande et les besoins d'appartements des habitants de Plan-les-Ouates.

Le besoin d'animation supplémentaire sur la Route de St Julien.

Le mauvais état de ces bâtiments depuis maintenant de nombreuses années.

Suite au refus du projet déposé (Demande d'autorisation de construire DD104166/1 et demande d'autorisation de démolir M6556/1) en mars 2011 par le propriétaire, aucune suite n'a été donnée de sa part, aucun nouveau projet n'a été proposé.

Ces immeubles sont restés en l'état sans d'autres propositions, projets ou plans de mise en conformité.

Le fait que Monsieur Pillon Christophe possède ces bâtiments doit lui donner obligation de les entretenir.

Sur proposition du groupe PDC

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. Présenter un projet permettant à la commune d'acquérir ces immeubles.

Projets possiblement envisageables :

- a. appartements en étage avec arcades en rez-de-chaussée
 - b. utilisation de ces espaces en vue d'y prévoir la maison de l'environnement
 - c. utilisation de ces espaces en vue d'y prévoir un service de l'administration communale
2. S'il n'y a pas de terrain d'entente lors de rencontres et discussions, utiliser les moyens légaux (voir les liens sur les règlements à ce sujet), pour que le propriétaire des bâtiments présente un projet de réfection dans un délai acceptable. Pour ce faire, utiliser les lois dont il pourrait se servir.

Rappel Historique :

- Une demande de démolition d'immeuble de logement (M6556/1) et une demande d'autorisation de construire (DD104166/1) pour un ensemble d'immeubles ont été déposées en mars 2011.
- La commune est défavorable pour ce projet en mai 2011.
- La Commission des Monuments, de la Nature et des Sites (CMNS) donne un préavis avec une demande de compléments en juin 2011 et commande une analyse historique et architecturale pour ces trois bâtiments.
- La CMNS émet un préavis défavorable, après l'étude fournie par l'historienne de l'Art Mme Cécilia Maurice de Silva en septembre 2012.
- La commune est favorable après les changements pour ce projet en septembre 2012.
- L'Office de l'autorisation de construire (OAC) refuse finalement les deux demandes en novembre 2013.
- Le propriétaire fait recours sur ces décisions en décembre 2013, mai 2014 (tribunal administratif) et novembre 2015 (tribunal fédéral).
- La décision d'OAC ne change pas et le refus est confirmé le juillet 2016.

Pour le PDC : Anita De Mitri, Vincent Gillet, Véronique Özazman, Philippe Rochetin, Barbara Soulier, Isabelle Willimann.

Pour Les Verts : Pierre Torri, Marion Logean, Dominique Tinguely, Marco Solari, François Haas, Teo Kutner

Pour les Socialistes : Nathalie Ruegger, Glenna Baillon

Pour le Parti Vert'libéral : Laurent Seydoux, Nicolas Lenoir

Pour le MCG : Alexandra Saas, Roberto Di Giorgio, Jérémy Ducrest

MOTION ACCEPTEE PAR 18 OUI ET 3 ABSTENTIONS

Exposé des motifs :

Les bâtiments concernés sont situés au centre de Plan-les-Ouates. Ils sont à la vue de toutes les personnes extérieures à la Commune fréquentant cette route.

En effet, celle-ci est fréquentée journalièrement par des pendulaires, par des voyageurs commerciaux se rendant à la ZIPLO. Il n'est pas acceptable de laisser cette image négative au milieu des autres bâtiments qui sont eux, entretenus d'une bonne manière. Comme cela est dit dans les considérants, il est dommageable et anormal qu'ils restent en l'état et inoccupés depuis plusieurs années. Le propriétaire se doit d'entretenir ses bâtiments afin qu'ils se fondent dans l'architecture de la route de St Julien et qu'ils ne donnent pas cette impression de laisser-aller.

De plus, chacun sachant que des appartements supplémentaires sur la Commune sont nécessaires, il devrait par une réfection complète être mis en demeure de palier à cette situation négative en offrant des logements. De même que pour le rez-de-chaussée des bâtiments, il pourrait aussi y être prévu des commerces vu l'attractivité de cette route et par conséquent cette partie de la commune de Plan-les-Ouates.

Il n'est plus acceptable que cette situation perdure.

Cette impression de laisser-aller est souvent soulignée par certains habitants sensibles à l'évolution positive de la Commune.

Ils tiennent à ce que cette route soit agréable dans sa totalité.

Les questions environnementales visuelles pour le bien-être des habitants de la Commune sont un sujet important.

En effet, la Commune s'applique dans ce sens ; il n'est pas acceptable qu'un propriétaire privé puisse ne pas suivre ce mouvement.

Il serait judicieux d'utiliser un bâtiment à rénover ou même à reconstruire, ce qui éviterait d'étendre les zones à bâtir. Il s'agit, dans un premier temps, d'épuiser les réserves mobilisables lors de l'établissement des projets de transformation ou de reconstruction.

En référence, 3 DOCUMENTS :

1er document

<https://we.tl/t-5SluBDITrc>

2ème document 4157-477 F(1)

***Document 4157-477_F (1) document complet page 57 – article 20
Dénoyautage en vue de réaliser des logements – 2^e paragraphe.***

Office fédéral des questions conjoncturelles PI-BAT Entretien et rénovation des constructions, bâtiments

Document 4157-477_F(1) document complet page 161-162 –

8. obligation de construire

article 8.1 nature et fonction

article 8.2 obligations de transformation partielle

article 8.3 Obligation d'édifier des installations communautaires

***Document 4157-477_F(1) document complet page 161-162
encadré de la page 162***

3ème document

SITE OFFICIEL DE L'ETAT DE GENEVE

https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_l5_20.html

Législation genevoise

Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) (LDTR).

07 OCT. 2020

Les habitants et riverains de la place des Aviateurs
c/o Fabio De Santis
Chemin de Vers 2
1228 Plan-les-Ouates

Vu par : <i>CF</i>		A traiter par (original) : <i>SAG - P Mel</i>					
Copies à :		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SAG	SASJ	SC	SCA	SEE	SF	SPE	SPM
Remarques :		<input type="checkbox"/>	AR	<input type="checkbox"/>	Ech.:		

Mairie de Plan-les-Ouates
A l'attention du Conseil municipal
Route des Chevaliers de Malte 3
1228 Plan-les-Ouates

Genève, le 6 octobre 2020

Pétition contre les nuisances et les incivilités sur la place des Aviateurs

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Vous trouverez ci-joint une pétition contre les nuisances et les incivilités sur la place des Aviateurs signées par de nombreux habitants de la place et des riverains de celle-ci.

De manière isolée, certains d'entre nous, vous avaient fait part des problèmes rencontrés mais le Conseil administratif a toujours botté en touche. C'est donc de manière collective que cette fois nous intervenons, peut-être qu'enfin la commune réagira et fera en sorte que ce lieu reste un cadre de vie agréable.

Afin de faciliter les échanges, nous vous saurions gré de faire parvenir la correspondance en lien avec cette pétition à M. Fabio De Santis.

Dans l'attente que la voix des habitants et des riverains de la place des Aviateurs soit entendue, nous vous présentons nos meilleures salutations.

Les Habitants et riverains
de la place des Aviateurs
p.o. Fabio De Santis

Pétition munie de 86 signatures

Habitants et riverains
de la place des Aviateurs
1228 Plan-les-Ouates

Commune de Plan-les-Ouates
A l'att. du Conseil municipal
Route des Chevaliers de Malte 3
1228 Plan-les-Ouates

Octobre 2020

Pétition contre les nuisances, les incivilités et le bruit à la place des Aviateurs

Nous, voisins et riverains de la place des Aviateurs à Plan-les-Ouates déplorons que depuis plusieurs années, la place des Aviateurs connaît des soirées et des nuits de plus en plus bruyantes. De plus, il est très fréquent, voire quotidien, de constater la présence de nombreux déchets, vomissures et urine aux abords de nos allées. Dès le matin, nous constatons la présence de jeunes et moins jeunes, fortement alcoolisés, leur présence est continue. Cris, éclats de voix, musique diffusée par enceinte portative sont toujours plus récurrents.

Les habitants de la place des Aviateurs qui ont leurs chambres côté place ne peuvent plus laisser les fenêtres ouvertes sans que leur sommeil en pâtisse ou que les relents de fumée (cigarettes et cannabis) ne viennent envahir leurs chambres.

La présence de commerces sur la place est appréciable mais apporte également son lot de nuisances, qu'il serait facile de diminuer avec des mesures simples prises par la commune de Plan-les-Ouates et des gérants des commerces.

En effet, La boulangerie installe régulièrement sa terrasse avant 7h, et ce, sans ménagement pour les oreilles des locataires habitants au-dessus. En fin de journée, ils laissent certaines tables se trouvant à l'entrée du commerce et de ce fait elles sont fréquemment utilisées par des groupes de jeunes qui s'installent, fument et discutent jusqu'au bout de la nuit. Plusieurs locataires se plaignent de ne plus pouvoir ouvrir leurs fenêtres à cause des odeurs de fumée et du bruit.

L'ouverture du tabac 7/7, de 7h le matin jusqu'à 20h45 le soir, n'est non plus pas étrangère aux nuisances constatées. En effet, de nombreuses personnes trainent devant ce commerce en journée et en soirée. Ils consomment de l'alcool, fument des joints, en laissant mégots, déchets et urinant dans les sas qui mènent au sous-sol. Les appartements situés au-dessus du tabac subissent donc des nuisances importantes et ne peuvent pas ouvrir leurs fenêtres sans nuire à leur sommeil.

L'organisation d'activités et de soirées au locado par la Fase mais également lorsque ces locaux sont loués pour des fêtes privées, contribuent également au ras-le-bol des habitants et riverains de la place des Aviateurs. En effet, ces fêtes sont souvent accompagnées de musique à des niveaux sonores intolérables pour les voisins proches.

Il est prouvé que les nuisances sonores engendrent des problèmes de santé : sommeil perturbé, induisant une fatigue et de l'irritabilité mais augmentent également les risques-cardio-vasculaires et le stress (selon l'OMS).

Nous nous étonnons que malgré les nombreuses plaintes téléphoniques adressées à la police municipale et cantonale sur une longue période, que la commune de Plan-les-Ouates alertée à maintes reprises, n'ai rien mis en place afin de régler cette situation et ne prennent pas au sérieux les demandes de ses concitoyens. Des passages très réguliers de la police municipale avec des interventions concrètes pourraient être mises en place, la pose d'une caméra de surveillance empêcherait les nuisances et les incivilités de type « urine, dépôt de bouteilles d'alcool, et reste des soirées.

De même, les responsables de la boulangerie et du tabac ont des devoirs : le devoir de gérance consisterait à faire régner le calme et la propreté aux abords des commerces, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas.

Nous demandons, pour la santé et le bien-être des habitants et riverains de la place des Aviateurs :

- que le tapage nocturne cesse ;
- que les horaires d'ouverture du tabac soient adaptés (mêmes horaires que la Coop, par exemple) ;
- que la boulangerie n'installe pas sa terrasse à des heures trop matinales ;
- que l'exploitant du tabac et de la boulangerie et des commerces de manière générale veillent au maintien de l'ordre et à la propreté devant leurs établissements et prennent toutes les mesures utiles à cette fin, et exploitent ces établissements de manière à ne pas engendrer d'inconvénients graves pour le voisinage.
- que la commune prenne contact avec la Fase afin que les activités du locado soient plus adéquates avec le voisinage proche et que la commune cesse de louer ce lieu à des privés pour des fêtes bruyantes.
- que la commune de Plan-les-Ouates prenne ses responsabilités, agisse et veille au bien-être de ses concitoyens.

QUESTION ECRITE AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Suite à diverses remarques reçues par des parents et grands-parents amenant leurs enfants à l'école du Pré-du-Camp, le PS-PLO dépose la question écrite suivante:

Durant les vacances d'automne, des modifications sont intervenues sur les places de parking situées au début de la route des Chevaliers-de-Malte, près de la Mairie, sur le côté Ville de Genève. 6 places à 30 minutes ont été supprimées pour créer un espace réservé pour les livraisons et 4 places pour des vélos.

Si on peut comprendre l'intérêt de créer cet espace pour les livraisons, soit à la Mairie, soit à la salle communale ou à l'école, on peut néanmoins regretter la suppression des 6 places utilisées par les personnes qui se rendent pour un court instant à la Mairie. Cependant, ces places étaient très utilisées aussi par les parents et grands-parents qui accompagnent les enfants, qui viennent les chercher lors de la pause de midi. En effet, certains parents n'habitent pas forcément près de l'école et surtout de nombreux grands-parents habitent dans des communes voisines et ne peuvent donc venir autrement qu'en voiture. Il est intéressant de relever que l'espace livraisons est néanmoins régulièrement utilisé par des automobilistes qui ne respectent pas la consigne.

Le fait de pouvoir se garer, durant moins de 30 minutes sur ces places situées du côté de l'école, permettrait surtout de ne pas devoir traverser la route des Chevaliers-de-Malte si on ne trouve des places que du côté de la Butte, sachant qu'il n'y a aucun trottoir pour rejoindre le passage piéton.

Question : afin que la Commune de Plan-les-Ouates puisse continuer à faciliter la vie des personnes qui se rendent à la Mairie pour de courts instants et à toutes les familles qui se rendent plusieurs fois par jour à l'école et pour éviter des accidents aux enfants, est-il possible, vu ce qui précède, de créer 6 places à 30 minutes, à la suite de l'espace réservé aux livraisons, en modifiant la durée autorisée du parking ?

Groupe socialiste de Plan-les-Ouates

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
Conseil municipal

Séance du 10 novembre 2020

**INTERVENTIONS DU PUBLIC A L'ISSUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 10 NOVEMBRE 2020**

Après avoir officiellement levé la séance, **M. Torri, Président du Conseil municipal**, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS / INTERVENTIONS DU PUBLIC

Port du masque pour les collaborateurs de la petite enfance

M. Righetti, ancien Président du Conseil municipal, les félicite pour le vote de ce magnifique budget et également de l'avoir voté en présentiel. Il demande ensuite ce qu'il en est de la signalétique (piétons/vélos) à la promenade tordue, en espérant que peut-être, en tant que simple citoyen il obtiendra plus d'écoute que les années à demander cela en tant que conseiller municipal.

M. Rodriguez lui répond que cela est en cours.